

PROJET EDUCATIF DE TERRITOIRE

2019-2021

VILLE DE GUERANDE



Document de travail	
Document final	X

PRESENTATION DU PROJET

Date de présentation du projet : Décembre 2018
Collectivité territoriale : Ville de Guérande
Nom du correspondant : M. Gwenaël LE GAL
Fonction : Directeur Education-Enfance-Jeunesse
Adresse : 22 Faubourg Saint-Michel, 44 350 GUERANDE
Téléphone : 02 40 15 10 50
Adresse électronique : gwenael.legal@ville-guerande.fr

SUIVI DU PROJET :

Structure de pilotage : Comité de pilotage du PEDT
Composition de la structure de pilotage : *Monsieur CRIAUD- Maire de Guérande ; Mme PAOLOZZI-DABO - Adjointe à la politique éducative et à la jeunesse ; Mme LACROIX - Adjointe à la culture et au patrimoine ; M. DUNET - Adjoint aux Sports et aux loisirs ; M. PORTET – Adjoint en charge de la vie associative, de la vie des villages et de la vie démocratique ; M. CHASSAING - Conseiller municipal subdélégué à l'éducation et à la prévention ; M. SABAROTS - Directeur Général des Services ; M. BOTREL - Directeur Général Adjoint ; M. LE GAL – Directeur Education-Enfance-Jeunesse ; Mme ZOUANE – Directrice Petite Enfance et Vie Scolaire ; M. EYCKEN – Responsable Pôle enfance- M. BRUAND responsable Pôle Jeunesse et Prévention*
Coordination du projet assuré par : M. LE GAL
Modalités de pilotage: **comité de pilotage** (pilotage, suivi, validation des actions du PEDT en interne de la ville), **coordinateur projet** (suivi de l'application du PEDT), **groupe de veille éducative** (veille partenariale sur les besoins, difficultés repérées), **réunions de projet** (construction opérationnelle des projets piloté par le comité de projet et le coordinateur projet)

TABLE DES MATIERES

PREAMBULE	5
Méthodologie d'élaboration du PEDT	9
I. Etat des lieux de L'offre existante	12
A. Contexte, périmètre et publics concernés.....	12
Guérande : un territoire atypique.....	12
Une démographie qui interroge la politique enfance-jeunesse à conduire sur le territoire	12
Les publics concernés : 4 887 enfants et jeunes scolarisés à Guérande EN 2017-2018.....	15
B. La Maison de la famille nouveau pilier de la politique éducative	17
C. Besoins repérés et offre actuellement développée	18
Une offre à destination des jeunes enfants (0 aux moins de 3 ans) diversifiée, en cohérence avec la demande des familles	18
Une offre d'accueil et d'animation riche à destination des enfants (3-11 ans) qui mériterait d'être davantage coordonnée et mise en cohérence	21
Une offre à destination des adolescents et des jeunes (12-25 ans) INNOVANTE MAIS qui S'AMMENUISE au global	26
C. panorama de l'offre petite enfance, enfance et jeunesse en 2018	30
II. Principes et objectifs du PEDT 2019- 2021	33
A. L'évolution du premier pedt et les realisations.....	33
B. Les ambitions éducatives socles et les objectifs attendus pour 2019-2021	38
Les ambitions éducatives socles du PEDT	38
Les objectifs éducatifs du PEDT	39
C. Les acteurs associés au projet.....	42
Les services de la ville.....	42
Les partenaires institutionnels associés	42
Les partenaires associatifs concernés	43
Autres partenaires	43
D. L'articulation du PEDT avec les dispositifs existants	44

III.	La mise en œuvre du PEDT : actions développées et modalités de fonctionnement	45
	Missions prioritaires	46
	Action 1 : Accompagner les familles et renforcer la politique parentalité	46
	Action 2 : Adapter et reorganiser le secteur enfance au contexte et aux besoins	47
	Action 3 : redynamiser l'action municipale envers les adolescent-e-s et les jeunes adultes	47
	Action 4 : Installer une nouvelle politique de tranquillité publique et de prévention	48
	Action 5 : Développer l'éducation à l'environnement et à la connaissance du patrimoine naturel	49
	Action 11 : consolider la gouvernance et le pilotage	50
	missions secondaires	50
	Action 6 : Engager une nouvelle phase de dynamique culturelle envers l'enfance et la jeunesse	50
	Action 7 : consolider l'organisation du secteur vie scolaire et deployer des outils partenariaux	51
	Action 8 : Développer la politique éducative sportive et les activités physiques	51
	Action 9 : Développer les passerelles éducatives (cf plan mercredi).....	52
	Action 10 : renforcer la complémentarité et la mutualisation sur le secteur enfance-jeunesse notamment dans le cadre du « plan mercredi »	53
IV.	Le Pilotage et l'évaluation du PEDT.....	55
A.	La gouvernance et le pilotage du PEDT (Action 11).....	55
	Structures de pilotage	55
	Coordination du projet.....	56
	Les modalités d'information et d'échanges avec les familles	56
	Les modalités d'échanges avec les enfants et les jeunes	57
	Les modalités d'échanges avec les partenaires institutionnels et associatifs	57
	Renouvellement du PEDT	59
B.	L'évaluation du PEDT.....	59
	Le sens de l'évaluation : Evaluer pour mieux piloter	59
	La méthodologie d'évaluation	59
V.	Annexes.....	62

PREAMBULE

Depuis de nombreuses années, la ville de Guérande entend développer **une politique Enfance-Jeunesse cohérente et coordonnée** à l'échelle de son territoire plaçant ainsi les enfants et jeunes Guérandais au centre des préoccupations.

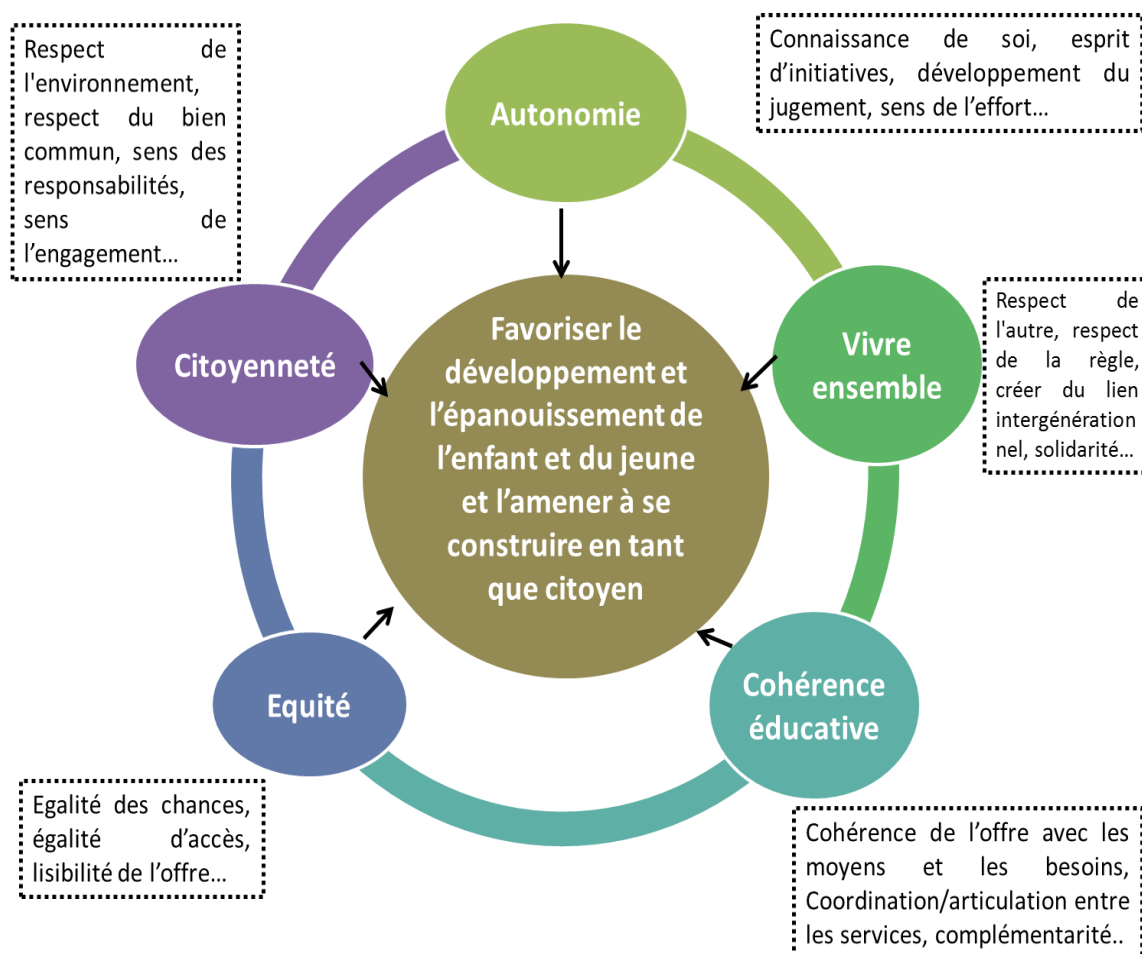
Dans un contexte de réforme des rythmes scolaires, la ville a souhaité s'engager un peu plus dans la construction de sa politique Enfance-Jeunesse en travaillant à l'élaboration de son premier **Projet Educatif De Territoire (PEDT) en 2015**.

Après 3 années de mise en œuvre, la Ville de Guérande a souhaité effectuer un état des lieux de ce dispositif et actualiser son PEDT. D'autre part, en 2018, **suite au retour de l'organisation des rythmes scolaires sur la base de 4 jours**, le fonctionnement du secteur éducatif dans son ensemble s'est réorganisé. Ce nouveau projet est l'illustration même de la volonté de la ville de pérenniser **une offre éducative et pédagogique de qualité**. Il s'agit en effet, au-delà des enjeux organisationnels et financiers qui sont au cœur de toute démarche de PEDT, de se saisir de la dynamique engagée en 2015 au profit de l'action éducative de la ville. En prenant en compte tous les éléments inhérents à la conception et à la mise en œuvre de politiques en direction de **la petite enfance, de l'enfance et de la jeunesse mais également des familles**. Le PEDT doit permettre de **favoriser à la fois l'accueil** de tous les mineurs et répondre aux besoins des familles, **d'adapter les actions d'animation aux besoins** des enfants et des jeunes et favoriser leur accès aux activités, et enfin, de **définir une politique éducative cohérente et partenariale**, associant les acteurs du territoire.

Ainsi, le choix a été fait de prendre en considération la notion d'éducation dans son acception la plus large, c'est-à-dire constituée par *« l'ensemble des influences d'origine et de nature diverses, qui s'exercent volontairement ou non sur l'individu et que l'individu exerce sur son environnement et qui, en se conjuguant, contribuent à la création et au développement de sa personne »*. Cette définition, reprise par le Réseau Français des Villes Educatrices, suppose l'unicité de l'individu enfant, qu'il est impossible de morceler en « élève », en « sportif », en « lecteur », etc. L'enfant se construit de manière globale en réponse à son environnement, qui se doit pour l'accompagner de montrer une réelle cohérence.

En effet, si l'école a vocation à permettre l'accès aux savoirs, à la culture et à la formation, elle ne peut atteindre seule ces objectifs. La politique éducative, entendue à l'échelle communale, doit tenir compte d'une diversité d'acteurs, qui, tous, participent à l'éducation, à la formation et à l'intégration des enfants et des jeunes. Les partenaires impliqués dans l'éducation des enfants et des jeunes sont multiples : au-delà de l'école, il s'agit de **reconnaitre l'investissement éducatif des parents, mais également des associations sportives et de loisirs, des collectivités et établissements publics, etc.**

Le PEDT est à cet égard pour la ville de Guérande avant tout un **projet de coordination, de concertation et de mutualisation** des valeurs portées par les uns et les autres. Il permet de mobiliser de multiples acteurs, qui au-delà de leurs différences de culture et de pratiques professionnelles, ont décidé **d'adopter un langage commun, des valeurs éducatives communes** à transmettre aux enfants et aux jeunes.



En concevant ce projet qui décrit la politique éducative de la Ville de Guérande et conscients des enjeux que représente l'éducation dans le développement de la personne et la richesse des actions menées sur le territoire, les élus de Guérande ont souhaité formaliser les grands objectifs et les grandes priorités d'une politique éducative ambitieuse et volontariste basée sur les valeurs de solidarité, de laïcité et d'égalité.

Ainsi, à l'instar des axes transversaux développés dans l'Education Nationale et de manière complémentaire, la Ville de Guérande est attachée à développer ces valeurs « socles » via des « parcours transversaux » harmonieux et cohérents mis en œuvre sur l'ensemble de ses services au bénéfice de sa population :

➔ **Parcours/socle « Autonomie » :**

- Cohérence éducative sur les différents temps de l'enfant et du jeune ;
- Démarches facilitées pour les familles et la lisibilité de l'offre ;
- Collaboration avec les établissements scolaires et les acteurs locaux pour adapter au mieux les réponses locales aux besoins du public et des familles ;
- Accompagnement des jeunes dans leurs démarches et leur orientation,
- Découverte du monde économique et professionnel
- Permettre aux jeunes d'appréhender leurs droits et devoirs, leurs limites et favoriser les initiatives.

➔ Parcours/socle « Vivre ensemble » :

- Systématisation des actions liées au respect de la différence ;
- Inclusion et accessibilité de tous et notamment des personnes en situation de handicap ;
- Intégration via des valeurs de solidarité, d'effort, de partage et de don de soi ;
- Lutte contre l'exclusion ;
- Mise en œuvre des projets de respect et de civisme ;
- Développement des actions intergénérationnelles ;
- Respect entre les femmes et les hommes et développement d'une culture de l'égalité entre les filles et les garçons ;
- Lutte et prévention contre les discriminations, le harcèlement et les violences

➔ Parcours/socle « Cohérence éducative » :

- Fonctionnements cohérents au sein des services municipaux et avec les établissements scolaires autant que possible ;
- Concertation et information avec les enseignants et les établissements et les différents acteurs et partenaires ;
- Prise en compte les enfants et des jeunes dans l'organisation ;
- Elaboration des outils, des démarches, des modalités communes aux différents acteurs pour la mise en place d'un parcours cohérent et partagé, en continuité entre temps scolaire et péri ou extrascolaire

➔ Parcours/socle « Equité » :

- Accès de tous à l'offre et aux services (tarification, accès, diversification et adéquation des activités et des âges ; accessibilité ; information) ;
- Développement d'outils allégeant les démarches des familles (ex : Portail famille) ;
- Accompagnement des jeunes dans leur orientation et leur mobilité ;
- Accès à la culture, au sport et aux loisirs par une adaptation des tarifs et une qualité de l'offre ;
- Pérennisation et développement de l'accès à la santé et à la prévention ;
- Accompagnement des jeunes femmes dans leur épanouissement personnel et professionnel ;
- Actions et animations d'ouverture à la culture suscitant la curiosité et l'intérêt ;
- Continuité des pratiques en favorisant la complémentarité des temps scolaires, péri et extrascolaires ;
- Encouragement des projets originaux et des actions hors les murs notamment dans les quartiers et villages.

➔ Parcours « Citoyenneté » :

- Développement de la citoyenneté autour de l'égalité, la laïcité, pour accompagner la jeunesse dans le respect des autres et de son environnement ;
- Propositions de démarches et d'activités autour de l'éco-responsabilité ;

- Permettre à l'enfant et au jeune de s'approprier son histoire, son patrimoine et les valeurs citoyennes qui en découlent par le biais d'une offre variée et adéquate ;
- Adaptation des activités aux tranches d'âges ;
- Mise en place pour les jeunes de débats, d'instances et/ou des espaces de paroles ;
- Développement de la prise de parole et l'écoute des enfants et des jeunes ;
- Proposition d'actions communes aux différentes structures et notamment sur des collaborations avec les établissements scolaires autour de projets communs ;
- Emergence d'initiatives et/ou de projets citoyen valorisant la jeunesse.

Par le biais de son PEDT, la Ville souhaite favoriser le développement et l'épanouissement de l'enfant et du jeune et lui permettre de trouver sa place dans la société en tant que citoyen. La Ville de Guérande souhaite ainsi contribuer au bien-être des enfants et des jeunes du territoire, les aider à devenir les citoyens de demain autonomes et respectueux, en favorisant l'équité et en mobilisant de manière cohérente les ressources du territoire.

Elle se fixe ainsi plusieurs objectifs :

- **Répondre aux besoins des enfants, des jeunes et de leurs familles** en renforçant la **cohérence et l'efficacité des actions éducatives** conduites par les acteurs du territoire
- **Assurer l'articulation des interventions sur l'ensemble des temps de vie de l'enfant** (organisation des activités, lieux, intervenants, coûts, transports...)
- **Définir des orientations** claires et partagées par tous les acteurs éducatifs locaux
- **Construire une politique Enfance-Jeunesse pilotée et coordonnée**

Ce projet, ci-après présenté a été élaboré initialement en 2015 par la Municipalité en partenariat avec l'Education Nationale, les parents d'élèves et les différents acteurs intervenant auprès des enfants, des jeunes et des familles. Il reprend à la fois les objectifs assignés et les modalités opérationnelles de mise en œuvre ainsi que les outils qui permettront d'évaluer le projet. Il traduit la **volonté de la Ville de concevoir une offre Enfance Jeunesse soucieuse de respecter le plein épanouissement des jeunes Guérandais.**

METHODOLOGIE D'ELABORATION DU PEDT

UNE DEMARCHE CONCERTEE ET REFLECHIE INITIEE EN 2013

Suite à la publication, le 24 janvier 2013, du décret instituant la mise en place de la réforme des rythmes scolaires, la ville de Guérande s'est engagée dans **une réflexion concertée autour de l'enfance et de la jeunesse**.

La Ville a fait le choix de mettre en place la réforme des rythmes scolaires en septembre 2014, comme l'ensemble des communes de l'agglomération de Cap-Atlantique, afin de se donner les moyens nécessaires pour construire une réelle réflexion autour des nouveaux temps éducatifs.

Au total, ce sont plus de **70 réunions qui ont été organisées**, non seulement avec les instances créées (36) mais aussi directement dans les écoles (12) avec les parents d'élèves (11), sur le terrain avec les services municipaux et les agents (18), avec la presse (4),....

... QUI A ABOUTI A LA MISE EN PLACE DE LA REFORME DES RYTHMES SCOLAIRES SUR LE TERRITOIRE...

Ces différents temps de travail ont abouti à la mise en place d'un **nouveau scénario horaire** au sein des écoles de la ville (excepté au sein de l'école privée Sainte Marie) et à la **naissance des Temps Péri Educatifs (TPE)**.

La mise en place de la réforme des rythmes scolaires a démontré l'intérêt du travail de concertation avec l'ensemble des acteurs intervenant autour de l'enfant et a conforté la ville dans sa volonté d'aller plus loin dans la mise en place de sa politique éducative.

... AVEC POUR OBJECTIF DE STRUCTURER UNE VERITABLE POLITIQUE ENFANCE JEUNESSE

En 2015, la ville de Guérande a fait le choix de s'engager dans la rédaction de son Projet Educatif De Territoire dans le but de structurer une **véritable politique Enfance-Jeunesse connue et partagée par tous**. Après la réalisation d'un diagnostic partagé analysant la cohérence de l'offre enfance-jeunesse déployée sur le territoire, la Ville a mis en place **un temps de concertation avec l'ensemble des acteurs formant la communauté éducative** (élus, professionnels/techniciens, enseignants, familles, partenaires institutionnels et associatifs...) et avec les enfants et jeunes du territoire. Cette méthodologie a permis à la Ville de construire un PEDT partagé, articulé avec les différents dispositifs en place et en cohérence avec les besoins des jeunes et des familles du territoire.

... UNE REACTUALISATION DU PEDT POUR POURSUIVRE LA DYNAMIQUE ENCLENCHEE

En 2018, un état des lieux du PEDT a été effectué afin d'actualiser ce projet. Ainsi, les objectifs ainsi que les axes prioritaires dont découleront des actions seront fixés pour la période 2019-2021.

Les objectifs de cet état des lieux étaient de constater :

- Ce qui était prévu et les écarts avec ce qui a été réalisé totalement, partiellement ou non réalisé (et le pourquoi)
 - De préconiser une pérennisation, un développement, une réorientation ou un abandon de certains axes et/ou actions
 - D'établir des propositions en termes d'objectifs et d'actions prioritaires pour 3 années
- Cette mission, confiée à Hélène ZOUANE et Gwenaël LE GAL, a été réalisée entre février et juin 2018

Les modalités de cet état des lieux :

- Une réunion de cadrage : décisions quant aux modalités de l'état des lieux
- Les entretiens avec les élus et directeurs concernés (22 entretiens réalisés)
 - ➔ Délégation Culture et Patrimoine :
 - Mme l'adjointe en charge de cette délégation
 - le directeur patrimoine et action Culturelle
 - ➔ Délégation Famille, Intergénérationnel et Education :
 - Mme l'adjointe en charge de cette délégation,
 - une élue déléguée et un élu subdélégué à l'éducation et à la prévention
 - le directeur général adjoint (également directeur du CCAS),
 - la directrice petite enfance et Vie Scolaire
 - le directeur Education, Enfance Jeunesse
 - ➔ Service Sports
 - ➔ Pôle Enfance
 - ➔ Pôle Jeunesse et Prévention
 - ➔ Service Vie scolaire
 - ➔ Restauration scolaire
 - ➔ Service Patrimoine
 - ➔ Service Culture
 - ➔ Cybercentre
 - ➔ Médiathèque
 - ➔ Réseau Information Petite Enfance
 - ➔ Multi-accueil
 - ➔ Environnement
 - ➔ Police Municipale

Partenaires :

- ➔ Crèche BB D'Eole : C. BURBAN
- ➔ PEP Atlantique - Anjou : J. BUSCH et M. CHEVASSON
- ➔ Transports scolaires : M BECHET

- Le comité de pilotage pour valider des pistes de travail

Sa composition :

- M. CRIAUD - Maire de Guérande
- Mme PAOLOZZI-DABO - Adjointe à la Politique Educative et à la Jeunesse
- Mme LACROIX - Adjointe à la Culture et au Patrimoine
- M. DUNET - Adjoint aux Sports et aux Loisirs
- M. PORTET – Adjoint en charge de la Vie Associative, de la Vie des Villages et de la Vie Démocratique
- M. CHASSAING - Conseiller municipal subdélégué à l'Education et à la Prévention
- M. SABAROTS - Directeur Général des Services
- M. BOTREL - Directeur Général Adjoint
- Mme MAILLARD – Directrice Petite Enfance et Vie Scolaire
- M. AUDRAIN - Directeur Communication
- Mme ZOUANE - Contrôleur de gestion
- M. LE GAL – Directeur Education-Enfance-Jeunesse

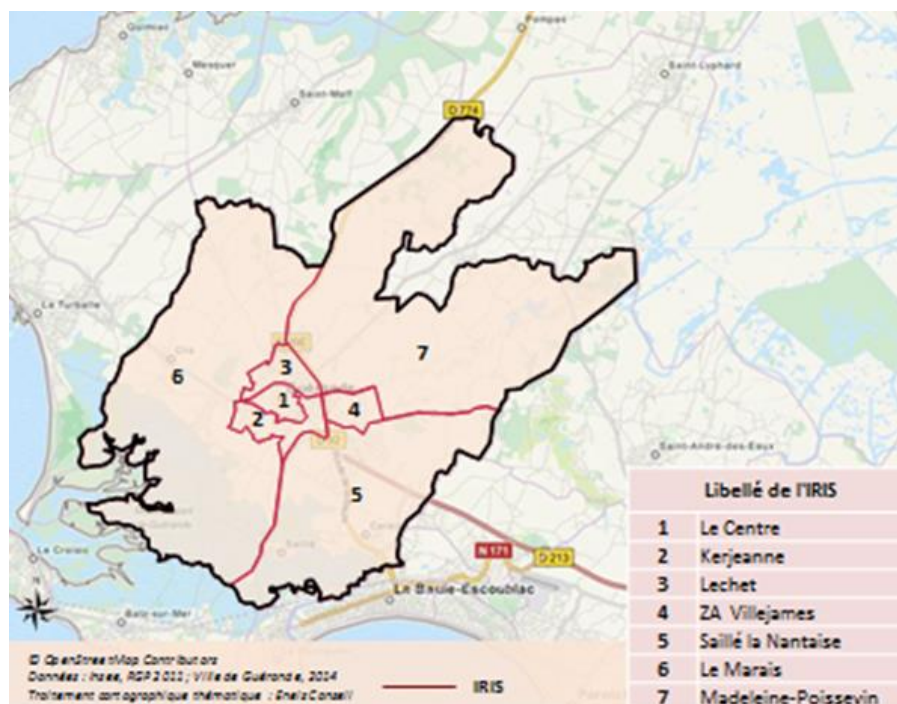
- L'échéancier prévu 2018-2019

	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Janvier
réunion cadrage élus													
Entretiens directeurs /élus													
Entretiens chefs de services													
retour cop'il état des lieux /préconisations													
Présentation commission Pol Educ Jeun													
Passage en CM (selon décision et contenu)													
Communication/presse													
Transmission EN/DRDJS/CAF/CD44													
Présentation Co'dir élargi													

I. ETAT DES LIEUX DE L'OFFRE EXISTANTE

A. CONTEXTE, PERIMETRE ET PUBLICS CONCERNES

GUERANDE : UN TERRITOIRE ATYPIQUE



Guérande, ville de **16 914 habitants** située en Loire-Atlantique, est la **ville centre de la presqu'île guérandaise**. La ville de Guérande se distingue notamment par la présence de **12 villages et plus de 80 hameaux**, qui s'étendent sur un territoire étendu (près de 81,44 km²).

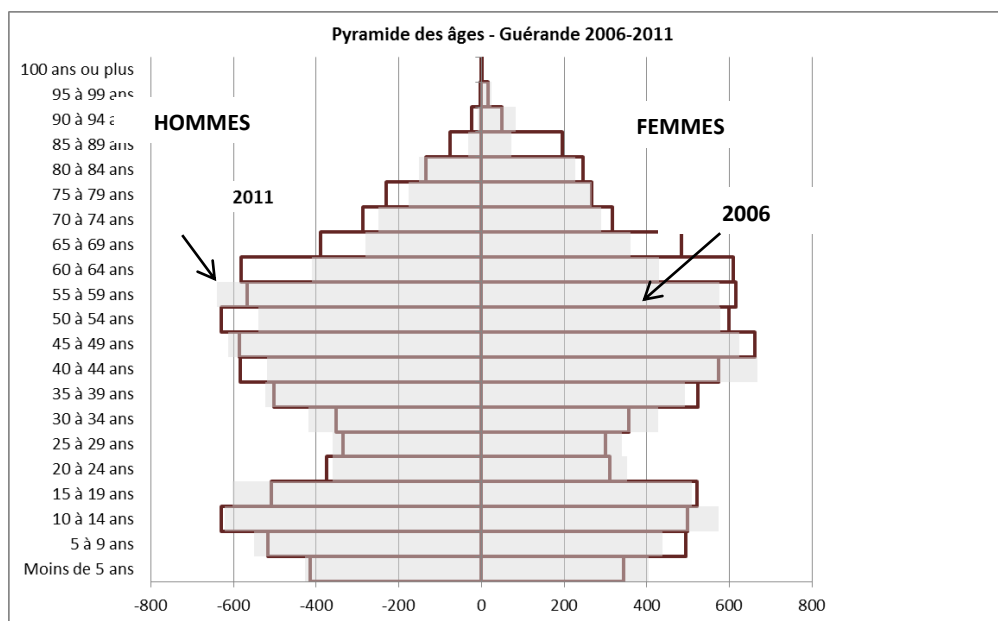
La situation géographique du territoire génère au quotidien un certain nombre d'enjeux liés à la mobilité des individus et à l'accessibilité des structures publiques, plutôt concentrées dans le centre-ville. Ces enjeux sont d'autant plus marqués pour les résidents des villages et des hameaux excentrés du centre historique de la ville.

UNE DEMOGRAPHIE QUI INTERROGE LA POLITIQUE ENFANCE-JEUNESSE A CONDUIRE SUR LE TERRITOIRE

Selon le dernier recensement de la population (INSEE, RGP), la population guérandaise a connu une **évolution sensible de ses effectifs avec 16 914 habitants** (+ 2,9% d'augmentation par rapport à 2011). Cette évolution positive de la population est principalement due à **l'attractivité du territoire avec l'arrivée sur la commune de nouvelles populations** (solde migratoire : +0,4% entre 2006 et 2011) et dans une moindre mesure **aux dynamiques de natalité** (solde naturel : +0,2%). Cette attractivité est également synonyme de déplacements de jeunes et de familles des communes alentours qui souhaitent accéder aux services et commerces présents sur Guérande.

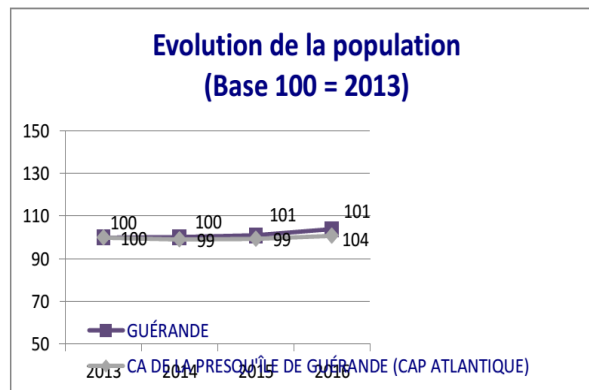
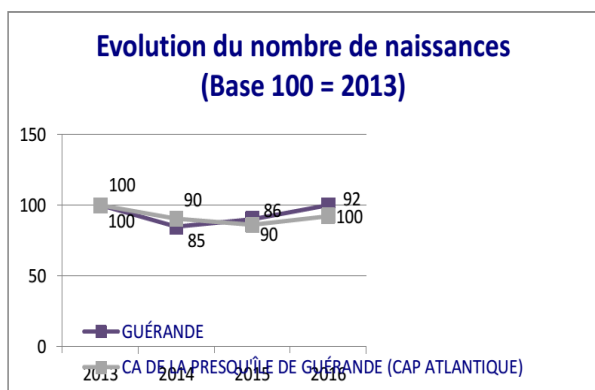
Une analyse plus précise de l'évolution de la population met en évidence plusieurs constats identifiés sur la pyramide des âges ci-dessous :

- Des effectifs de **jeunes de moins de 17 ans bien présents** sur le territoire : 2840 soit 16,7% de la population...
- ... Mais dont **les effectifs ont tendance à diminuer** ces dernières années : de 3 017 jeunes en 2006 à 2 840 jeunes selon le dernier recensement.
- **Une diminution observée de la part des jeunes ménages ces dernières années** : les effectifs âgés de 25 à 39 ans ont diminué de 7,6% dans la dernière période intercensitaire
- Au contraire, on observe **une progression des seniors** : la part des 60-74 ans au sein de la population est ainsi passée de 13,3% en 2006 à 17% en 2011.



Typologie des familles

NOM_COMMUNE	années	Nb de naissances	Population insee	Nb total d'allocataires	Nb d'allocataires avec enfants	Part des allocataires avec enfant (en %)	Part familles nombreuses (3 enfants et +) parmi familles allocataires (%)	Part familles monoparentales parmi familles allocataires (%)
GUÉRANDE	2016	132	16 294	2 599	1 564	60,2	22,4	27,3
	2013	132	15 693	2 418	1 567	64,8	23,8	25,3
	Evolution (% ou pt)	0,0	3,8	7,5	-0,2	-4,6	-1,4	2,0
CA DE LA PRESQU'ÎLE DE GUÉRA	2016	499	67 512	10 023	5 806	57,9	21,6	26,5
	2013	540	66 941	9 409	5 830	62,0	22,6	24,4
	Evolution (% ou pt)	-7,6	0,9	6,5	-0,4	-4,0	-1,0	2,0
DEPARTEMENT	2016	16 190	1 365 227	274 632	150 279	54,7	23,3	23,8
	2013	16 813	1 295 387	249 942	145 415	58,2	23,8	22,2
	Evolution (% ou pt)	-3,7	5,4	9,9	3,3	-3,5	-0,5	1,7

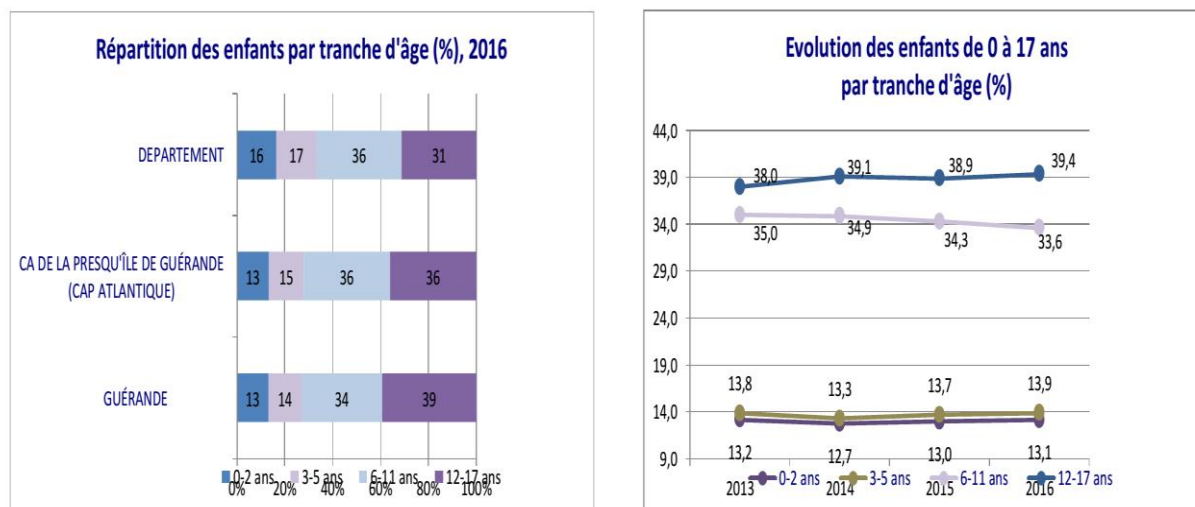


Après une chute de la natalité jusqu'en 2014, on note depuis une augmentation régulière. L'éco quartier devrait contribuer à maintenir voire accroître cette augmentation

Répartition des enfants de 0 à 17 ans révolus

NOM_COMMUNE	années	0 à 2 ans révolus		3 à 5 ans révolus		6 à 11 ans révolus		12 à 17 ans révolus	
		Nbre	%*	Nbre	%*	Nbre	%*	Nbre	%*
GUÉRANDE	2016	373	13,1	394	13,9	955	33,6	1 118	39,4
	2013	387	13,2	406	13,8	1 028	35,0	1 116	38,0
	Evolution (% ou pt)	-3,6	0,0	-3,0	0,0	-7,1	-1,4	0,2	1,4
CA DE LA PRESQU'ÎLE DE GUÉRANDE (CAP ATLANTIQUE)	2016	1 415	13,3	1 553	14,6	3 817	35,9	3 840	36,1
	2013	1 566	14,5	1 699	15,7	3 695	34,2	3 839	35,5
	Evolution (% ou pt)	-9,6	-1,2	-8,6	-1,1	3,3	1,7	0,0	0,6

* part des enfants des classes d'âge indiquées parmi, les enfants âgés de 0 à 17 ans révolus (en %)



Ces constats démographiques permettent d'identifier les premiers enjeux en matière d'offre et d'accès à l'offre enfance-jeunesse sur le territoire.

LES PUBLICS CONCERNES : 4 887 ENFANTS ET JEUNES SCOLARISÉS A GUERANDE EN 2017-2018

Le PEDT présenté a pour objectif de structurer l'ensemble de la politique Enfance-Jeunesse et couvre ainsi les **jeunes enfants, les enfants et les adolescents/jeunes présents** sur la ville.

La ville de Guérande comptabilise, à la rentrée scolaire 2017-2018, 8 écoles et groupes scolaires (4 écoles publiques et 5 écoles privées) soit **1 639 enfants scolarisés dans le 1^{er} degré** :

564 enfants scolarisés en maternelle : des effectifs en baisse sensible de -7% par rapport à l'année scolaire précédente

Année scolaire 2016/2018 : 31 TPS

Année scolaire 2017/2018 : 30 TPS

- **A noter que les enfants en Toute Petite Section scolarisés sur les écoles publiques et privées ne sont pas compris dans les chiffres les enfants scolarisés dans les écoles publiques Jean de la Fontaine car elles sont situées géographiquement sur la Commune de Saint-Lyphard.**
- **1 075 enfants scolarisés en élémentaire** : des effectifs également en diminution de -6,4%

			2016/2017	2017/2018	Evolution	
					en nbre d'élèves	en %
PRIMAIRE	PUBLIC	Bois Rochefort	320	299	-21	-6,56
		La Madeleine (JDLF)	297	282	-15	-5,05
		Pradonnais	271	242	-29	-10,70
		Saillé	45	43	-2	-4,44
	TOTAL PUBLIC		933	866	-67	-7,18
	PRIVE	Diwan	34	28	-6	-17,65
		Saint-Aubin	374	347	-27	-7,22
		Sainte-Marie	280	256	-24	-8,57
		Saint-Joseph	130	142	12	9,23
	TOTAL PRIVE		818	773	-45	-5,50
	TOTAL 1 ^{er} DEGRE		1751	1639	-112	-6,40

Le PEDT présenté couvre également les 3 248 adolescents et jeunes scolarisés dans l'enseignement du 2nd degré (dont environ plus de 55% de jeunes guérandais) :

- 1 775 adolescents sont scolarisés sur les trois collèges du territoire (Jacques Brel, Pays Blanc et St Jean Baptiste)
- 1 473 adolescents sont scolarisés dans les trois lycées du territoire (Galilée, La Mennais, Olivier Guichard)

⇒ Le nombre d'adolescents scolarisés augmente de près de 2% dans le secondaire entre 2017 et 2018 particulièrement dans le privé.

			2016-2017	2017-2018	Evolution	
					En nombre d'élèves	En %
SECONDAIRE	PUBLIC	Collège Jacques Brel	509	501	-8	-1,57
		Collège du Pays Blanc	412	415	3	0,73
		Lycée Galilée	603	610	7	1,16
		L.E.P.E. (hors BTS Aqua Restauration)	394	389	-5	-1,27
	TOTAL PUBLIC		1918	1915	-3	-0,16
	PRIVE	Collège Saint Jean-Baptiste	835	859	24	2,87
		Lycée la Mennais	434	474	40	9,22
	TOTAL PRIVE		1269	1333	64	5,04
	TOTAL 2 ^{ème} DEGRE		3187	3248	61	1,91

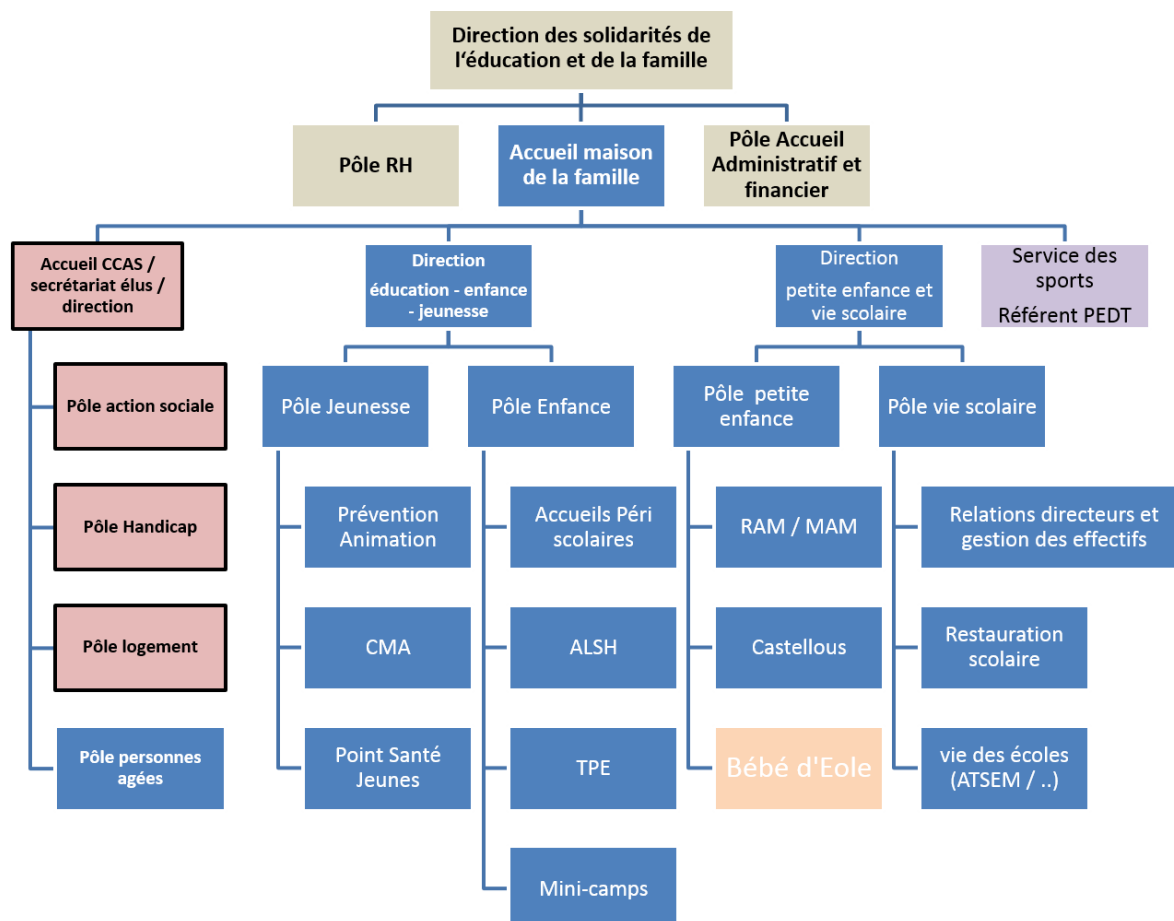
B. LA MAISON DE LA FAMILLE NOUVEAU PILIER DE LA POLITIQUE EDUCATIVE

La Maison de la Famille est un des principaux objectifs du premier Projet Educatif De Territoire (PEDT).

Ce lieu ouvert en avril 2016 permet aux familles de retrouver, en un seul et même endroit, l'ensemble des informations utiles à l'organisation de la vie de la famille. Ainsi, il est possible d'inscrire des enfants aux accueils de loisirs sans hébergements, à Découv'Sports, de réserver les repas à la restauration scolaire ou encore de procéder à une inscription scolaire. Deux directions ont été créées : la direction de la Petite enfance et de la Vie scolaire et la direction de l'Education, de l'Enfance et de la Jeunesse.

Les services municipaux y sont regroupés (ALSH, APS, RIPE, Petite enfance et Vie scolaire, Pôle Jeunesse / Prévention, mini-camps, TPE et l'administration général)

Organigramme de la Maison de la Famille



Est présente également l'association PEP Atlantique-Anjou en charge de la gestion des activités jeunesse (club junior 10-13 ans, accueil de jeunes 14/17 ans et séjours)

❖ Le Portail famille, un outil complémentaire pour les familles

De manière complémentaire, le Portail famille (autre axe fort du PEDT) est opérationnel depuis la rentrée de septembre 2016. Il s'agit d'un outil moderne, performant et facile d'utilisation permettant d'aider les familles dans les démarches administratives liées à leurs enfants 7/7 jours et 24/24 heures, depuis n'importe quel ordinateur grâce à son accessibilité via Internet.

Il permet :

- D'actualiser les informations personnelles et celles de la famille
- De payer les factures en ligne
- D'inscrire les enfant(s) à l'APS, à l'ALSH ou à Découv'Sports et/ou annuler leur présence
- De réserver ou annuler les repas à la restauration scolaire

En 2017 et 2018, **1486 comptes générés, 1289 comptes connectés sur le portail soit 86,7%.**

A titre d'exemple, pour les activités Découv'sports, 87% des inscriptions aux activités ont été effectuées via le Portail famille

C. BESOINS REPERES ET OFFRE ACTUELLEMENT DEVELOPPEE

UNE OFFRE A DESTINATION DES JEUNES ENFANTS (0 AUX MOINS DE 3 ANS) DIVERSIFIEE, EN COHERENCE AVEC LA DEMANDE DES FAMILLES

QUELQUES CHIFFRES CLES

- **373 enfants âgés de moins de 3 ans et 767 jeunes âgés de 0 à 5 ans** recensés en 2016 (données CAF).
- -3,3% d'évolution moyenne des 0 – 5 ans entre 2013 et 2016
- -3,6% d'évolution annuelle moyenne des 0-2 ans entre 2013 et 2016
- -30% du nombre de naissances entre 2004 et 2011
- **Des taux de scolarisation des enfants de 2-5 ans élevés** : 82,6% en 2011 contre 75% sur le département ou la France Métropolitaine

❖ Une offre d'accueil diversifiée qui permet de répondre aux besoins des familles mais des demandes d'accueil qui évoluent et qui nécessitent une adaptation des différents services

La ville de Guérande dispose en 2018 de **50 places en accueil collectif** proposées par deux multi-accueils : le multi accueil Les Castellous géré par la ville et la crèche entreprise les Bébés d'Eole ; de **326 places en accueil individuel** chez les 102 assistants maternels agréés et de **9 places en Maison d'Assistantes Maternelles**. Le territoire offre ainsi **299 places pour 432 enfants âgés de moins de 3 ans.**

- **Le nombre d'assistantes maternelles en activité diminue et donc les places disponibles à l'accueil** : entre 2013 et 2017 diminution de 8% du nombre de places d'accueil. Le nombre d'arrêts n'est pas compensé par le nombre de nouvelles agréées. Malgré cette diminution le nombre d'enfants accueillis est stable, peut-être est-ce dû en partie à l'augmentation du nombre d'agrément à 4 enfants par assistante maternelle (54 % d'entre elles ont un agrément à 4 enfants)

La moyenne d'âge des assistantes maternelles augmente (plus de 40% des AM ont plus de 50 ans).

Les départs en retraite vont donc être concentrés sur une courte période.

On retrouve ces phénomènes au niveau départemental

Données	Années				
	2013	2014	2015	2016	2017
Assistants maternels agréés du territoire	130	127	121	114	102
Assistants maternels en activité	102	104	99	925	86
Nombre de places théoriques	393	388	382	373	347
Nombre de places réelles	326	334	321	313	299

L'offre d'accueil est **diversifiée** (trois types d'accueil) et **complémentaire** en termes d'horaires et de typologie (accueil régulier, occasionnel et d'urgence). D'ailleurs le multi-accueil a modifié ses horaires en septembre 2018 afin de mettre en adéquation les besoins des familles et les nécessités du service.

Parallèlement, les acteurs du territoire ont pu identifier un certain nombre d'évolutions dans les demandes d'accueil formulées. En effet, du fait de la diminution du nombre de jeunes enfants et des évolutions socio-économiques auxquelles sont sujettes les familles, les demandes se tournent désormais davantage vers de l'accueil partiel ou plus occasionnel. Cette situation induit des enjeux forts d'adaptation de l'offre d'accueil face à ces nouvelles demandes.

❖ **Une offre d'animation ludique qui se développe pour les tout petits par le biais de partenariats avec les structures d'accueil des jeunes enfants**

Pour favoriser l'épanouissement et l'éveil de l'enfant, des coordinations se développent entre les structures d'accueil du jeune enfant et le service culturel de la ville qui organisent de matinées d'accueil d'assistantes maternelles à la médiathèque Samuel Beckett. Des partenariats se mettent en place également avec les acteurs associatifs telle que l'association Milles feuilles et Petit Lu. Enfin, des actions

conjointes avec les écoles du territoire peuvent également se mettre en place, elles restent néanmoins ponctuelles.

❖ **Une offre d'activité motricité qui se développe pour les tout petits par le biais de partenariats avec les services et structures d'accueil des jeunes enfants**

Une réflexion sur la mise en place d'activités de motricité s'est engagée avec l'appui du service des sports dans le précédent PEDT. Elle s'appuie sur le transfert de compétences des éducateurs sportifs vers les agents petite –enfance et enfance ainsi que des séances formalisées de motricité au sein des structures.

En outre lors de certains évènements (ex : mois de la famille, semaine de la petite enfance) des activités pour les enfants avec leurs familles ont été réalisées avec succès.

❖ **Des dispositifs mis en place pour informer et accompagner les familles**

Pour accompagner au mieux les familles ayant des jeunes enfants, la Ville dispose également de divers services permettant de renseigner les parents et de les orienter vers les offres adéquates :

- **Relais Information Petite Enfance (RIPE)** géré par la Ville permet d'accompagner les professionnels ainsi que les familles dans leur recherche d'un mode de garde.
- **Un Service Petite Enfance** est également en place et géré par la Ville : il gère le fonctionnement du multi accueil et la procédure d'attribution des places en accueil collectif.
- **La ludothèque de la Médiathèque** au sein de laquelle les familles ont la possibilité de venir jouer avec leurs enfants

Enfin, des manifestations ont été organisées (*ex : mois de la famille et café des parents*) pour permettre aux familles de rencontrer des professionnels, de s'informer sur les différentes possibilités de garde proposées sur le territoire et de passer un moment ludique et convivial avec leur enfant. Ces initiatives très fédératrices sont intéressantes à poursuivre dans le cadre du PEDT.

UNE OFFRE D'ACCUEIL ET D'ANIMATION RICHE A DESTINATION DES ENFANTS (3-11 ANS) QUI MERITERAIT D'ETRE DAVANTAGE COORDONNEE ET MISE EN COHERENCE

QUELQUES CHIFFRES CLES

- **393 enfants âgés de 3 à 5 ans** en 2016 (données CAF)
- **1 349 enfants âgés de 3 à 11 ans** (données CAF,)
- Une baisse des enfants âgés de 3-5 ans (-2% annuellement) mais une progression des enfants de 6-11 ans (+2% annuellement)

❖ Une offre sportive et culturelle riche proposée sur le temps scolaire

Sur le temps scolaire, la ville de Guérande (bien avant la mise en place de la réforme des rythmes scolaires) a toujours été particulièrement impliquée dans la mise en place d'activités sportives et culturelles au sein des écoles publiques et privées.

En effet, les éducateurs sportifs du service des sports interviennent dans l'ensemble des écoles de la commune (publiques et privées soit 51 classes) du CP au CM2 et animent ainsi les temps dédiés à l'Education Physique et Sportive (EPS) en suivant le programme de l'Education Nationale. Depuis la rentrée 2014, les éducateurs interviennent 2 fois 10h par classe et par an soit un total de 99 séances.

Dans le cadre du PEDT, une passerelle crée entre l'ASLH du mercredi et le service des sports a permis l'intervention de ce dernier sur les après-midi au sein de l'ACM 3- 6 ans

Diverses activités culturelles sont également proposées aux écoles sur le temps scolaire pour les maternelles et les élémentaires, par le biais de visites scolaires, ateliers lecture, cours de danse et de spectacles de fin d'année.

Enfin, la création d'un Ecole municipale des sports devrait également étoffer l'offre sportive à destination de ce public

Activités proposées	Public concerné (âge/nombre)	Intervenant	Modalités d'inscription/d'information
EPS	❖ Tous les enfants scolarisés en école élémentaire ❖ 49 classes du CP au CM2	Educateurs sportifs du service des sports	Service des sports en lien avec l'Education Nationale 2 fois 10h /classe soit 99 séances
Intervention danse	❖ 13 classes de maternelle		Service de l'action culturelle
Spectacles	❖ 1 386 enfants ❖ Toutes classes PS au CM2	animateurs	Service de l'action culturelle
Activités culturelles (visites, ateliers, classes patrimoine)	❖ 1 408 enfants 2016-2017 de la maternelle aux études supérieures	animateurs	Ecole des arts et du patrimoine
Projet pédagogique Maison Neuve	❖ 95 enfants ❖ du CP au CM2	animateurs	Ecole des arts et du patrimoine
J'adopte mon patrimoine	❖ 55 enfants en 2 classes	animateurs	Ecole des arts et du patrimoine
Visites découvertes	❖ 682 élèves en 30 visites	animateurs	Médiathèque
Visites thématiques " "	❖ 346 élèves en 13 ateliers ❖ 440 enfants 6-10 ans	animateurs	Médiathèque

Visites découverte - écoles maternelles - écoles élémentaires	❖ 557 enfants 3-5 ans ❖ 217 enfants 7 ans	animateurs	Ecole des arts et du patrimoine
Je lis du théâtre collèges-lycées	❖ 307 enfants 14-16 ans	animateurs	Ecole des arts et du patrimoine
Ateliers livres et lecture	❖ 696 enfants 6-10 ans	bibliothécaires	Médiathèque
Conteurs	102 enfants de 6 mois à 10 ans	bibliothécaires	Médiathèque
Lectures croisées - auteurs	Pas de données : fin de ces activités ?	bibliothécaires	Médiathèque
Expositions	87 enfants (tous âges)	bibliothécaires	Médiathèque
P'tit déj pour bébés lecteurs	93 enfants 0/4 ans	bibliothécaires	Médiathèque
Ludothèque	❖ 92 enfants 3-12 ans	Animateurs	Médiathèque
Projet lecture Kerguenec	❖ 40 jeunes 16 ans		

❖ Un accueil périscolaire organisé et géré par le Pôle Enfance de la Ville de Guérande

À Guérande, **6 accueils périscolaires (APS)** sont organisés. Les équipes du Pôle Enfance interviennent sur le temps périscolaire aussi bien pour les écoles privées que publiques. Ainsi, **71 000 présences d'enfants comptabilisées en 2017** dont les 2/3 de Guérandais sur les accueils du matin et du soir ainsi que sur la pause méridienne.

En moyenne en 2017, 177 enfants étaient accueillis le matin, dont 110 de plus de 6 ans, et 289 enfants le soir dont 184 enfants de plus de 6 ans (avec des pics à 365 enfants simultanément)

Activités proposées	Ecoles	Public concerné (moyenne)	Intervenant (s)	Modalités d'inscription d'information	Tarification
APS Saillé	❖ Jeanne de Navarre	Matin : 7 Soir : 9	Animateurs	Via le portail famille ou auprès de la Maison de la Famille	❖ QF 0-400 : 1,45/heure ❖ QF 401-600 : 1,55/heure ❖ QF 601-800 : 1,65/heure ❖ QF 801-1000 : 1,75/heure ❖ QF 1001-1200 : 1,90/heure ❖ QF supérieur à 1200 et non CAF : 2,00/heure ❖ Hors commune : 3,40/heure
APS Saint-Aubin	❖ Saint-Aubin	Matin : 31 Soir : 72			
APS Sainte Marie	❖ Sainte-Marie	Matin : 9 Soir : 35			
APS Bois Rochefort	❖ Bois Rochefort ❖ Diwan	Matin : 40 Soir : 64			
APS Pradonnais	❖ Pradonnais	Matin : 31 Soir : 34			
APS La Madeleine	❖ Jean de la Fontaine ❖ saint Joseph	Matin : 52 Soir : 65			

❖ **Une richesse d'activités proposées aux enfants âgés de 6 à 12 ans sur le temps extrascolaire qui interroge cependant sur la cohérence et la complémentarité de l'offre**

Les enfants Guérandais bénéficient d'une offre foisonnante en matière d'activités extrascolaires. En effet, la ville de Guérande par les Pôles Enfance et Jeunesse (arrêtées en 2017 pour ce dernier), le Service des Sports, le Service de l'Action Culturelle, la Direction du Patrimoine, les PEP (10 -13 ans), la Médiathèque et la Ludothèque proposent de multiples animations et activités à destination des 6-12 ans encadrées par des personnels qualifiés.

L'ALSH « *Les Chevaliers Gambettes* » accueille les enfants tous les mercredis ainsi que pendant les vacances scolaires. Par ailleurs, des ateliers culturels (danse, théâtre, arts du cirque) sont proposés tout au long de l'année les mercredis et jeudis ainsi que des animations sportives telles que Découv'sport et les P'tits explorateurs de l'Ecole des arts et du Patrimoine, durant les vacances scolaires auxquelles ont accès en partie les enfants de l'ALSH (action PEDT).

De nombreux événements plus ponctuels permettent aux jeunes Guérandais de profiter d'animations culturelles et sportives comme les événements sportifs et ludiques organisés par le Pôle jeunesse (jusqu'en 2017) et son partenaire le PEP 44 avec des soirées, des temps forts, le Fifa pro tour, les nocturnes.... Enfin, des animations sont également proposées par la Direction du Patrimoine (J'adopte mon patrimoine, les P'tits explorateurs ou encore les Samedis multimédias à la Médiathèque).

Parallèlement, l'association PEP 44 propose également aux enfants âgés de 10 à 13 ans une offre de séjours et de mini-camps qui ont attiré 217 enfants en 2017

Une offre qui se développe encore davantage avec la création de l'Ecole Municipal des Sports depuis la rentrée 2018 ainsi que le Cybercentre qui va créer également des ateliers multimédias avec l'Ecole des Arts et du Patrimoine

Enfin, les parents peuvent aussi inscrire leurs enfants aux activités proposées par les associations culturelles et sportives présentes sur le territoire.

Activités proposées	Public concerné (âge/nombre)	Intervenant	Modalités d'inscription d'information	Tarification
ALSH (activités + nuitées)	3 – 11 ans ->Mercredi : moyenne 80 enfants ->Petites vacances : moyenne 77 enfants ->Eté : moyenne 103 enfants	Animateurs - Pôle enfance	Via le portail famille ou auprès de la Maison de la Famille	QF 0-400 :8,60€/jour QF401-600 :9,20€/jour QF601-800 :9,90€/jour QF801-1000 :10,50€/jour QF1001-1200 :13,05€/jour QF supérieur à 1200 et non CAF 13,90€/jour hors commune 15,30€/jour

Mini-camps 6 – 11 ans	7 séjours dont 5 en été. 132 enfants pour un volume de 568 j/e réalisées. 5 nuitées sur l'été soit 51 enfants accueillis et 102 j/e réalisées.	Animateurs - Pôle enfance et saisonniers	Inscription et réservation selon périodes auprès du service	QF 0-400 :24€/journée QF401-600 :28€/jour QF601-800 :33€/jour QF801-1000 :37€/jour QF1001-1200 :42€/jour QF supérieur à 1200 et non CAF 46€/jour hors commune 74€/jour
Danse classique	13 enfants de 6-9 ans	Animateurs et prestataires de l'Ecole des Arts et du Patrimoine	Inscription annuelle effective après cours d'essai	QFA :85€/an QFB :95€/an QFC :100€/an QFD :105€/an QFE :110€/an QFF :115€/an hors commune 130€/an
Arts du cirque	33 enfants de 5-12 ans			
Théâtre	30 enfants de 8-14 ans			QFA :125€/an QFB :140€/an QFC :150€/an QFD :158€/an QFE :165€/an QFF :173€/an hors commune 195€
Arts plastiques	36 enfants de 5-17 ans			
Danse éveil	13 enfants 4 -16 ans			
Danse jazz	21 enfants de 6 – 12 ans			
Explorateurs et p'tits explorateurs	261 enfants de 4 – 12 ans	Médiatrice culturelle EAP	Réservation Ecole des Arts et du Patrimoine	5€ la journée
Les anniversaires au Moyen âge	261 enfants de 6 – 12 ans	Médiatrice culturelle EAP	Réservation Ecole des Arts et du Patrimoine	70€ la journée
Coding goûter	20 enfants 7-13 ans	Bibliothécaires + animateur cybercentre	Auprès du cybercentre	Gratuit
Accueil ALSH	81 enfants 3-6 ans	Bibliothécaires	Médiathèque	
	36 enfants 6-12 ans	Bibliothécaires	Médiathèque	
	20 enfants 5-6 ans	Ludothécaire	Médiathèque	
	19 enfants 6-12 ans	Ludothécaire	Médiathèque	
Conteur	102 enfants 6mois-10 ans		Médiathèque	
Animations rencontres	26 enfants 8-12 ans	Bibliothécaires	Médiathèque	
Expositions	87 enfants (tous âges)	Bibliothécaires	Médiathèque	
De la page à l'écran	23 enfants 8 – 12 ans	Bibliothécaires	Médiathèque	

Atelier illustration	9 enfants 5 – 8 ans	Bibliothécaires	Médiathèque	Gratuit
Soirée jeux en famille	38 enfants 8 ans et +	Ludothécaire	Médiathèque	
Tous en jeux	330 enfants 8 ans et +	Ludothécaire	Médiathèque	
P'tit déj pour Bébés lecteurs	93 enfants 0 – 4 ans	Bibliothécaires	Médiathèque	
Partir en livre	28 enfants 0 – 6 ans	Bibliothécaires	Médiathèque	
Fifa pro Tour	300 personnes de 8 à 25 ans	Animateurs- Pôle jeunesse et PEP 44	Auprès des PEP 44	
Animations sportives Découv'Sports	300 enfants de 5 à 13 ans	Educateurs sportifs -service des sports	inscription pour chaque vacance scolaire dossier unique d'inscription de la ville	3€ la matinée pour les 5-7 ans et les 8-13 ans 4,50€ l'après-midi et 4,80 pour l'escalade 10€ la journée avec repas
Activités culturelles, et sportives		Associations	Auprès des associations	Selon associations

Si différentes activités sont proposées aux enfants pendant le temps scolaire et en dehors du temps scolaire, plusieurs points peuvent être interrogés :

- Si dans le cadre des anciens TPE et de l'ASLH (passerelle avec le service des sports), des activités d'éveil sportif et d'éveil culturel ont pu être proposées aux enfants âgés de 3-4 ans, peu d'activités sportives et culturelles sont néanmoins développées par le tissu associatif ou la ville pour ces tranches d'âges (en dehors de Découv'sport qui intervient pour les enfants de 5 ans)
- ⇒ *Il pourrait être pertinent de travailler plus en profondeur des projets d'éveil pour les plus petits par le biais de séances de découverte en lien avec le service des sports, les structures d'accueil du jeune enfant (RIPE, multi accueil) et les écoles maternelles*
- Comme déjà soulevé par le 1^{er} PEDT, une multitude d'acteurs différents interviennent auprès des enfants âgés de 3 à 12 ans (Service des Sports, Pôle Enfance, Service de l'Action culturelle, Ecole des Arts et du Patrimoine, associations...) et peuvent proposer des activités en doublon (activités physiques ou culturelles) ou très peu mises en cohérence les unes avec les autres au niveau de la tarification ou des horaires d'accueil.
- ⇒ *A l'instar des passerelles créées, il pourrait être pertinent de mieux coordonner l'offre et la complémentarité des acteurs et des activités pour renforcer la cohérence des différentes animations*

UNE OFFRE A DESTINATION DES ADOLESCENTS ET DES JEUNES (12-25 ANS) INNOVANTE MAIS QUI S'AMMENUISE AU GLOBAL

QUELQUES CHIFFRES CLES

- **Des effectifs d'adolescents globalement en diminution sur le territoire** : -2,44% annuellement des 11-14 ans
- **Très peu d'adolescents déscolarisés**
- Une part plus importante de jeunes de 18-24 ans qui ne sont plus scolarisés p/r au département mais parallèlement **moins de jeunes sans diplôme sur le territoire** (10% contre 12,5% sur le département)
- Des jeunes qui restent de manière générale plus longtemps habiter chez leurs parents : **peu de jeunes de 18-24 ans vivant seuls à Guérande**

❖ L'accompagnement à la scolarité

Les familles guérandaises sollicitent de plus en plus les accueils jeunes autour de **l'accompagnement scolaire**, dans ce cadre l'association PEP 44 a développé en 2016 en lien avec les établissements scolaires des actions d'accompagnement à la scolarité (dispositif AGORA).

Soutenu par la Ville de Guérande, l'Éducation Nationale, le Conseil Départemental et la CAF, ce dispositif original, fondé sur des valeurs de laïcité et de citoyenneté, a pour but de proposer aux jeunes un lieu d'écoute, de dialogue, de prévention, mais aussi de soutien aux projets et initiatives de chacun et chacune. L'objectif poursuivi par l'équipe d'animation est de favoriser l'engagement des jeunes sur le temps méridien.

L'organisation est la suivante : les animateurs sont présents les mardis et vendredis midi au sein du Foyer du collège. Celui-ci est ouvert à tous les élèves souhaitant participer à des activités, des jeux de société (base des discussion et d'échanges), ou proposer des actions qui se dérouleraient au sein de l'établissement, le tout dans une ambiance conviviale. L'Agora a accueillie 36 jeunes en moyenne par midi en 2017.

❖ Les temps d'animations et de rencontres avec les jeunes

L'offre d'activités à destination des adolescents et des jeunes est diversifiée. Plusieurs acteurs interviennent auprès de ce public :

- **Les activités sportives** à destination des enfants et pré-adolescents semblent correspondre aux attentes, en démontre la fréquentation importante des jeunes sur **Découv'sport** (service des sports) et sur les « Après-midi fun » proposés par le Pôle Jeunesse de la Ville (arrêtées en 2017). Un partenariat existait jusqu'en 2017 entre les deux services pour proposer davantage de créneaux d'ouverture des équipements sportifs.
- Les **activités culturelles et artistiques** sont également appréciées : des équipements et des animations de qualité proposés aux individuels et aux collégiens et lycéens à travers notamment

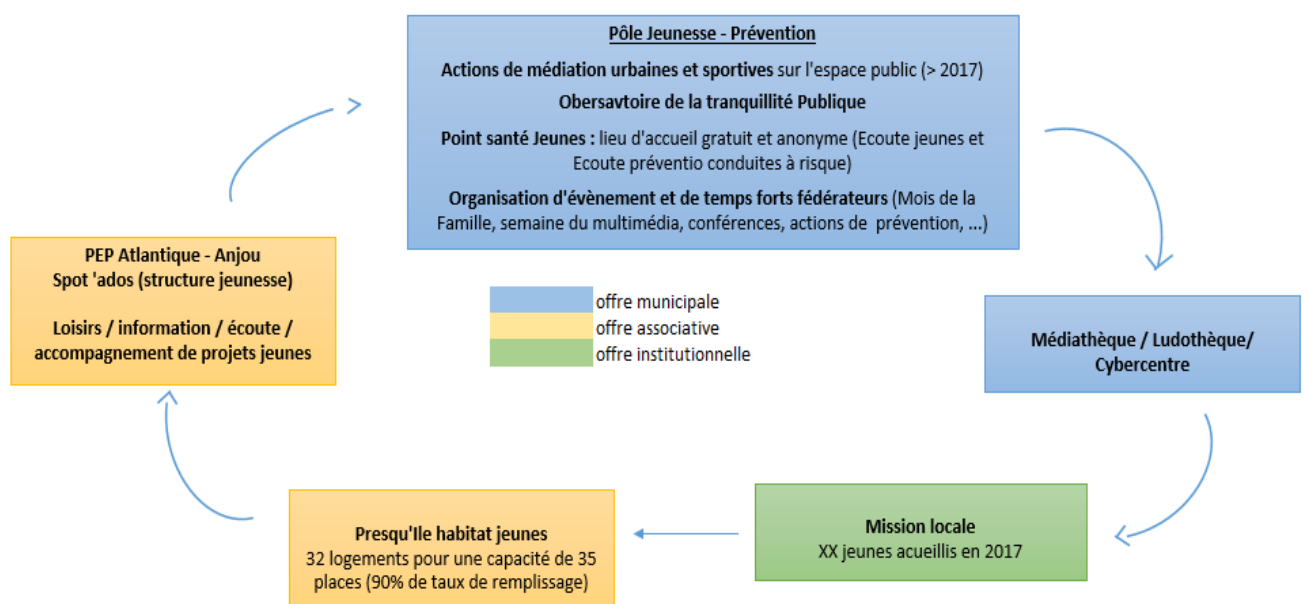
l'Ecole des arts et du patrimoine, la Médiathèque Samuel Beckett ou encore le Conservatoire Intercommunal. Parallèlement, le tissu associatif et culturel sur le territoire est riche et varié, ce qui permet aux jeunes d'avoir accès à une offre culturelle particulièrement diversifiée.

Néanmoins, un déficit de capacité d'accueil de spectacles existe, impliquant une « délocalisation » de certains temps forts (exemple : concert du lycée Galilée qui se produit à Pornichet).

- Des **activités de loisirs** sont également développées à la fois par l'association **PEP Atlantique- Anjou** qui propose un club junior (10-13 ans), un espace jeunes (14-17 ans) et des séjours de vacances pour ses adhérents et a pris en charge l'organisation des manifestations organisée précédemment par le Pôle jeunesse. Cette présence permet de créer un réel contact avec les jeunes du territoire, de tisser un lien de confiance et de les connaître davantage. Néanmoins, cette association n'a pas eu les moyens de maintenir l'ensemble des activités faute de temps, de moyens humains ou de compétences.
- De même, le Pôle Jeunesse de la ville proposait, jusqu'en 2017, une présence de médiateurs sur les sites fréquentés par les jeunes (skate-park, Athanor Coulée Verte). Depuis, les animateurs interviennent sur demande ou signalement

❖ L'Information et les actions de prévention

Pour accompagner les adolescents et les jeunes, une offre d'information et de prévention s'est développée sur le territoire. Plusieurs acteurs sont ainsi mobilisés :



Si l'offre existe sur le territoire, il apparaît néanmoins important de travailler certains points :

- ⇒ Renforcer les actions mises en place par le Pôle jeunesse - prévention, de les valoriser davantage sur le territoire (moyens humains et matériels insuffisants pour aller plus loin dans les projets) et de développer de réels partenariats avec les acteurs du territoire pour accroître la connaissance des jeunes et améliorer l'accompagnement et le suivi (établissements scolaires, services de l'ordre, associations).
- ⇒ Suite au transfert de délégation du cybercentre et de l'intégration de ce service au sein d'Athamor, le développement de synergies avec la Médiathèque et l'offre culturelle permettra de proposer une nouvelle dynamique pour la jeunesse de type « tiers lieu ».
- ⇒ Formaliser davantage les liens entre les acteurs intervenant autour de l'accompagnement du jeune : Point Santé Jeunes, Mission Locale, tranquillité publique, actions de prévention, orientation, dispositifs participatifs jeunes.

❖ Les outils mis en place pour favoriser la citoyenneté des adolescents et des jeunes

La ville de Guérande a mis en place un Conseil Municipal des Adolescents (CMA), géré par le Pôle Jeunesse- Prévention, composé de 30 jeunes environ. Le CMA a impulsé plusieurs projets phares pour les jeunes de la commune comme le Point Santé Jeunes, la salle de répétition ou encore le Cybercentre. Il était également très impliqué dans l'organisation d'animations festives et évènementielles. En parallèle, la Ville entend valoriser les projets des jeunes qui expriment leur volonté de développer une activité ou une animation ponctuelle avec l'aide d'acteurs présents pour les encourager (Médiation, animateurs...).

Or, la dynamique du Conseil Municipal des Adolescents s'est essouffée et a amené la municipalité à mettre fin à cette instance en 2017.

De nouvelles pistes de travail ont été étudiées avec notamment celle concernant la démarche participative basée sur les objectifs suivants :

- Permettre aux jeunes citoyens de se projeter et de s'inscrire dans la construction de leur ville au travers un projet d'intérêt général.
- Favoriser le vivre ensemble en dynamisant et en encadrant les lieux de vie des jeunes sur la commune
- Permettre de lutter contre les clivages intergénérationnels via des temps d'échanges entre jeunes et adultes
- Lutter contre les préjugés sur les jeunes via leur mise en valeur au travers de projets pour tous

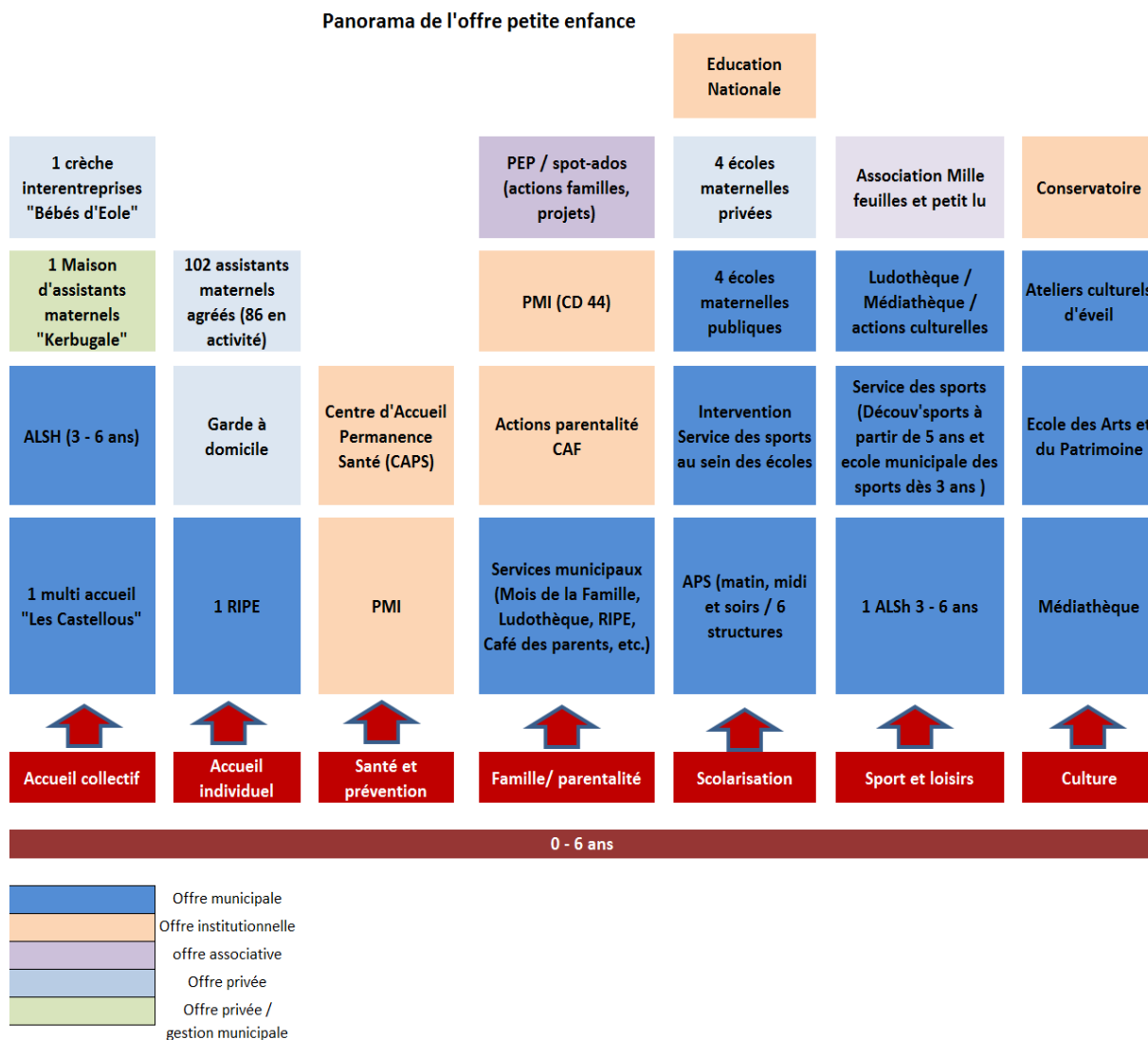
Le principe serait de mettre en place un appel à projet participatif en lien avec la jeunesse (10/25 ans), sans thématiques obligatoires (environnement, solidarité, culture, sports, éducation, ...), mais qui serait porté par un collectif et réalisé sur la commune chaque année dans un but d'intérêt général

Enfin, il serait intéressant d'encourager et de soutenir davantage le développement d'actions mettant en valeur les compétences des jeunes (festival culturel, appel à projet, remise de récompense...) et leur permettant de mieux s'orienter dans leur scolarité ou pour leur entrée dans la vie active (forum, accompagnement, mobilité, etc.)

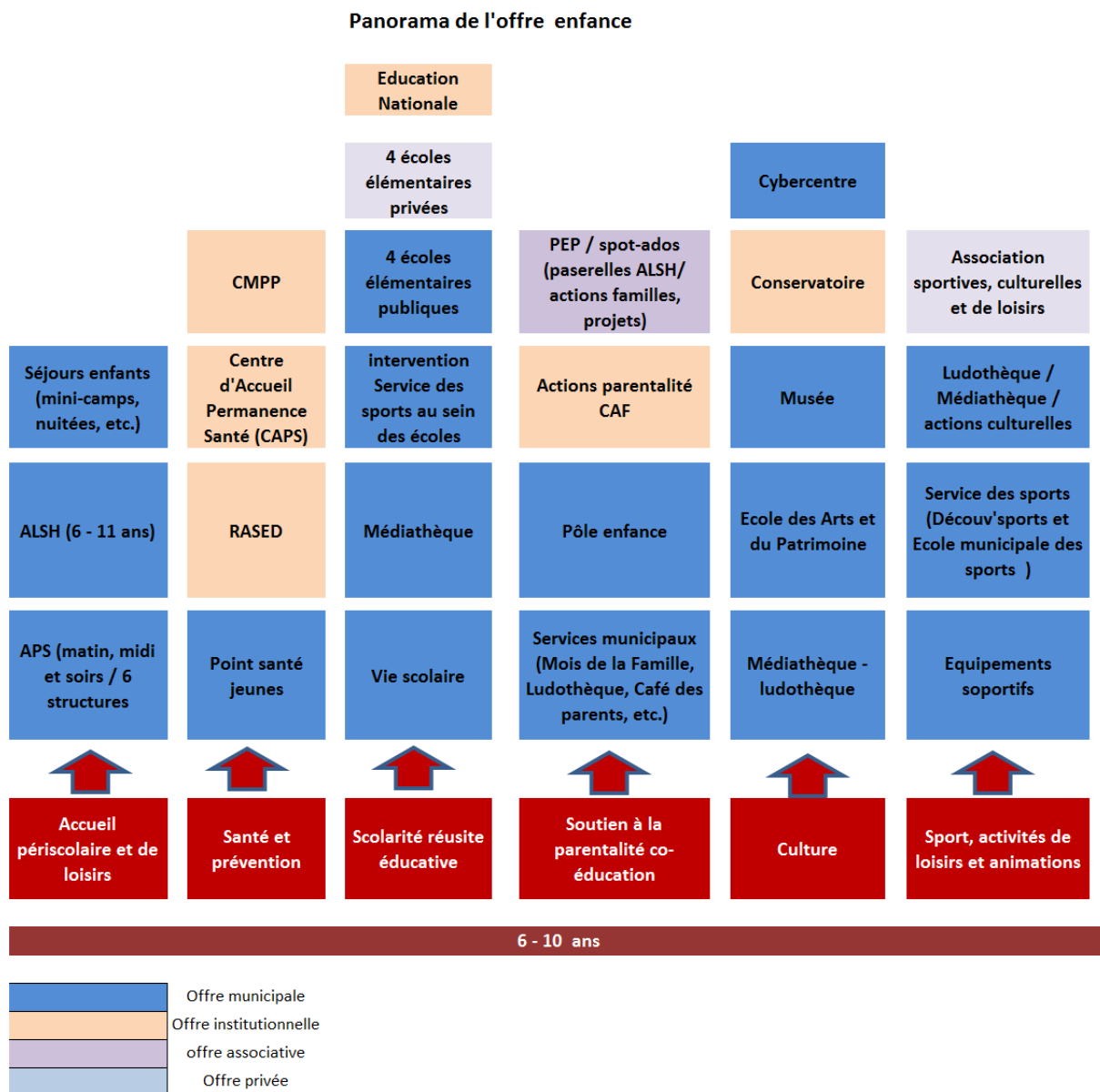
Activités proposées	Public concerné	Intervenant	Modalités d'inscription	Tarification
Camps	10-17 ans	Animateurs -PEP	A partir d'avril pour l'été	à partir de 147€ priorité aux adhérents de l'association
Club junior - activités à la journée	10-13ans	Animateurs -PEP	Journée d'inscription en mai pour l'été au club junior	
Espace jeunes - activités à la journée	14-17 ans	Animateurs -PEP	Journée d'inscription dès le mois de mai pour l'été à l'espace jeune	
Fifa pro Tour	300 jeunes de 8 à 25 ans	Animateurs - Pôle jeunesse / PEP	Auprès des Pôle jeunesse /PEP	Gratuit
Blackminton	500 jeunes de plus de 8 ans	Animateurs- Pôle jeunesse	Auprès du Pôle jeunesse	Gratuit
Mercredi prévention	250 jeunes de plus de 6 ans	Médiateurs –Pôle jeunesse	Pas d'inscription mais information auprès du service PEP	Gratuit
Sensibilisation aux stationnements gênants	8 jeunes du CMA de 12 à 17 ans	Animateurs Pôle jeunesse	Pas d'inscription	Gratuit
Animations sportives Découv'Sports	257 enfants de 5 à 13 ans	Educateurs sportifs -service des sports	Inscription pour chaque vacance scolaire dossier unique d'inscription de la ville	2,50€ la matinée pour les 5-7 ans et les 8-13 ans 3,80€ l'après-midi et 4,80 pour l'escalade 9€ la journée avec repas 9,50€ la journée kayak ou voile
Autres activités		Tissu associatif	Auprès des associations	Selon associations

C. PANORAMA DE L'OFFRE PETITE ENFANCE, ENFANCE ET JEUNESSE EN 2018

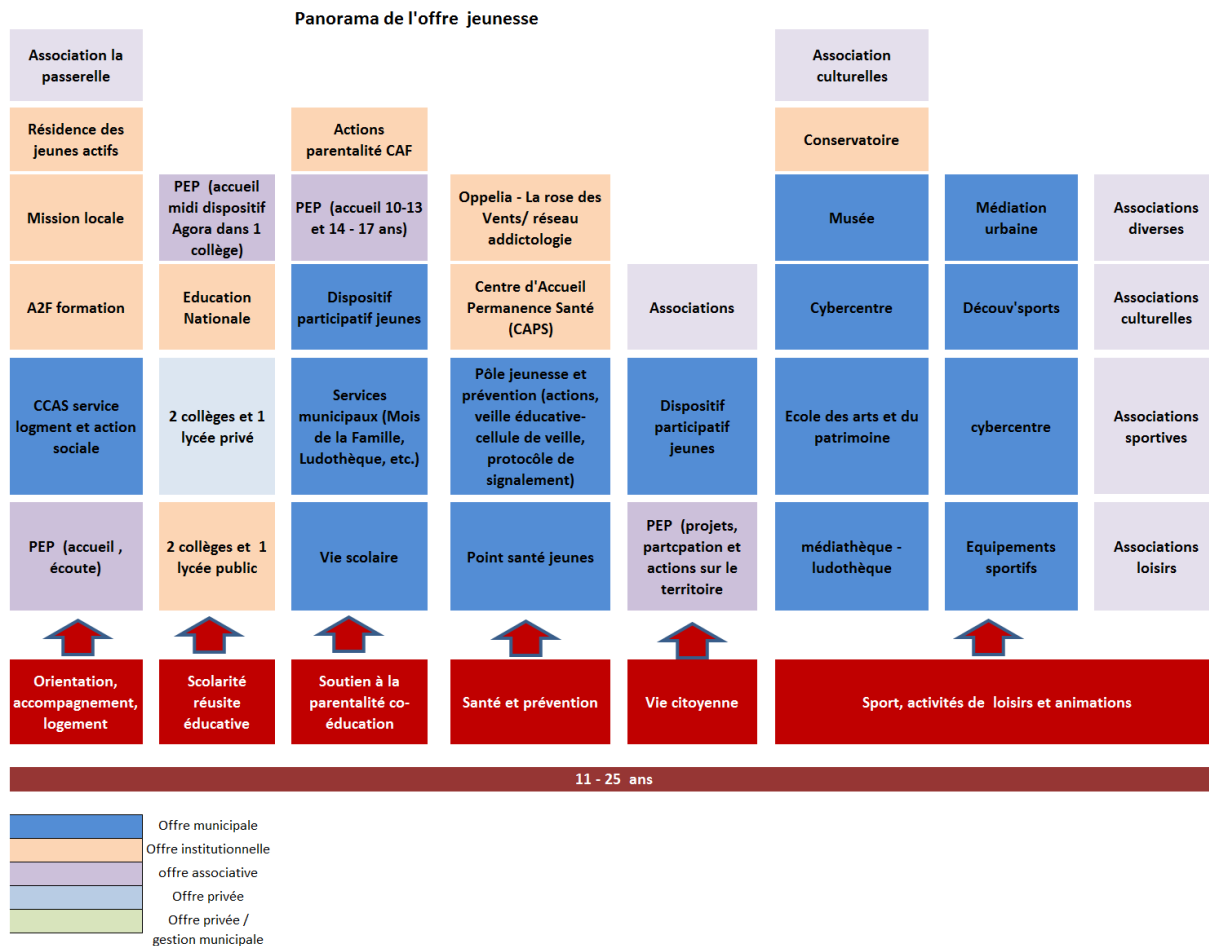
Panorama de l'offre Petite Enfance



Panorama de l'offre Enfance



Panorama de l'offre Jeunesse



II. PRINCIPES ET OBJECTIFS DU PEDT 2019- 2021

A. L'EVOLUTION DU PREMIER PEDT ET LES REALISATIONS

Le schéma ci-dessous synthétise les différentes actions validées pour le premier PEDT et qui ont fait l'objet d'une mise en œuvre totale ou partielle depuis 2015 :

Analyse des écarts entre le prévisionnel et le réalisé du PEDT

→ Action 1 : la mise en place de la Maison de la Famille

Objectif : simplifier toutes les démarches administratives des familles relatives aux prestations et activités pour les enfants et les jeunes.

Action réalisée. La MDLF est opérationnelle depuis 2 ans, et bien identifiée par les familles. Pour rappel, la Maison de la Famille permet de réaliser en un lieu unique toutes les formalités administratives et les règlements financiers relatifs aux activités et services suivants :

- Réseau Information Petite Enfance et Multi-accueil
- Inscriptions aux écoles,
- Restauration scolaire,
- Accueils périscolaires et Accueils de Loisirs Sans Hébergement, Temps Péri Educatifs
- Mini-camps 6-11 ans,
- Jeunesse, Médiation et Prévention
- Inscriptions à Découv'Sports
- PEP 44 : partenaire en charge des activités jeunes

→ Action 2 : Le lancement du Portail famille

Action réalisée. Le Portail famille est opérationnel depuis septembre 2016

Les familles peuvent se connecter au Portail Famille afin d'effectuer les démarches administratives (inscriptions, renseignements, facturation) pour les services suivants :

- Accueils périscolaires et Accueils de loisirs sans hébergement
- La restauration scolaire
- Les temps péri-éducatifs
- Intégration partielle des séjours
- Inscriptions Découv'sports

→ Action 2 bis : Restauration scolaire/Pause méridienne

Action réalisée : Un bilan globalement positif sur la plupart des sites.

Conséquence également de la mise en œuvre du Portail famille et de la volonté d'une continuité éducative, depuis la rentrée de septembre 2016, des animateurs, en binôme avec des agents du service de la vie scolaire, ont renforcé le temps de pause méridienne.

Outre leur rôle relationnel auprès des enfants, ils ont également pour mission de « pointer » les présences permettant ainsi de s'assurer, de la présence effective de l'enfant mais également de permettre la facturation à terme échu des familles (contrairement à ce qui se pratiquait avant).

Perspectives 2018 : Développer la partie « animation » et « médiation » de leur mission (selon les moyens et ressources affectés).

➔ **Actions 3 du PEDT : « Développement de l'offre sportive pour les 3-6 ans et plus... »**

- Signaler par un pictogramme les activités physiques, sportives, etc. à destination des petits : *action réalisée dans les supports* **Action réalisée**
- Intégrer les activités Découv'Sports au programme de l'ALSH : **Action réalisée** avec l'accès des enfants de l'ALSH sur certains créneaux de Découv'sports pendant les vacances
- Développer des interventions du service des sports sur les ALSH : **Action réalisée** sur les mercredis (formation/transfert de compétence pour les animateurs)
- Développer des créneaux des clubs pour les plus jeunes : impossible à mettre en œuvre (locaux et ressources des clubs) **Action abandonnée**

Perspectives 2018 : Adossement Découv'sports / ALSH et inscriptions croisées sur le Portail famille.

➔ **Actions 3 et 4 du PEDT : Développement de l'offre de loisirs pour les 3- 5 ans » et encourager les passerelles éducative**

Actions réalisées : Passerelles issues directement du PEDT :

Passerelle ALSH / les « Petits explorateurs » de l'Ecole des Arts et du Patrimoine (avec des individuels) : Public concerné : 3 tranches d'âge : 4-6 ans en priorité, 7-9 ans et 10-14 ans.

Des séances (7) pour les 4- 6 ans et 7-9 ans ont eu lieu pendant les vacances en 2017. Des collaborations positives et la volonté des services est de pérenniser cette collaboration.

Passerelle - ALSH/ Découv'sports : pendant les vacances (accès découv'sports) et les mercredis (interventions dans l'ALSH)

Passerelles sur projets spécifiques :

- Semaine du développement durable avec le service Environnement
- Projet APS - Eco -Ecole

Autres passerelles organisées régulièrement :

- Passerelle Médiathèque / ludothèque/ ALSH
- Passerelles Petite enfance/ ALSH / Club Junior 10-13 ans (PEP 44)
- Projet intergénérationnel ALSH – repas des aînés

Perspectives 2018 : Pérennisation et consolidation des actions engagées et adossement activités Découv'sports/ALSH

➔ **Action 5 du PEDT : « Poursuivre la mise en place des TPE à l'aulne des 1ers enjeux mis en évidence »**

Action réalisée jusqu'en 2018 : Puis modification des rythmes scolaires à la rentrée de septembre 2018

En 3 années de fonctionnement (chiffres 2017):

- 1 459 enfants scolarisés dans le 1er degré et concernés par les TPE
- En moyenne 940 enfants présents par semaine de fonctionnement depuis 3 ans (soit 68,91% des élèves concernés).
- 1 150 enfants par an ont fréquenté au moins une fois les TPE.
- 101 596 présences au total sur 3 ans.
- 16 560 ateliers thématiques (Arts créatifs, sports, sciences, théâtre...) sur 3 ans.
- Soit 203 191 activités réalisées (hors ateliers permanents) sur ces 3 années.

Perspectives 2018 :

- - Nouveaux rythmes scolaires en septembre 2018 = fin des TPE
- - Réorganisation des services et des RH
- - Mener une réflexion pour maintenir les liens et collaborations entre établissements scolaires et services municipaux suite à la fin de TPE

➔ **Action N°6 : Poursuivre et redéfinir le développement de l'offre d'accompagnement proposée aux adolescents et jeunes**

Objectifs opérationnels :

- Renforcer le volet « prévention » au sein de la politique jeunesse
- Intégrer les actions en faveur de la jeunesse au sein d'une politique globale du « vivre ensemble ».

Action réalisée Réactivation du groupe de veille et création de la cellule d'analyse

Action réalisée Réalisation d'un diagnostic sur la médiation et la prévention

- Création d'un protocole de signalement des situations préoccupantes
- Création d'un observatoire de la tranquillité publique
- Actions préconisées afin d'agir contre les incivilités et la délinquance :

- Rappel à l'ordre / Liens avec l'E.N / Médiation social / Vidéo-protection
- Rencontre avec Madame le Procureur : convention Ville/Parquet en cours

Perspectives 2018 :

- Projet de service Tranquillité publique
- Conventionnement Parquet / Ville
- Vidéo protection - phase 1

➔ **Action N°6 suite : Poursuivre et redéfinir le développement de l'offre d'accompagnement proposée aux adolescents et jeunes**

Objectifs opérationnels :

- Renforcer la connaissance des jeunes sur l'ensemble des activités proposées
- Développer leur mobilisation au sein des activités/animations proposées au sein de la commune

Action réalisée : Prévention santé :

Point santé jeunes / Action prévention sur les lieux ludico-sportifs / Semaine du multimédia / Mois de la famille

Action réalisée : Appel à projet pour la gestion des activités jeunes

Conventionnement PEP : partenariat très positif et collaboration et information facilitée par la MDLF

Actions non pérennisées Valorisation et soutien des compétences des jeunes :

- Salle de répétition : non pérennisée
- CMA : essoufflement – fin du dispositif

Animations-Evènements fédérateurs :

Actions réalisées Mois de la Famille / Semaine du multimédia / Fête de la Musique

Actions non pérennisées festival multiculturel / Blackminton / Nocturne skatepark

Actions transférées partiellement : Après-midi fun / FIFA pro tour (transfert PEP)

➔ **Action n°7 : Engager une réflexion sur les modalités d'appui et de soutien à la parentalité**

Actions réalisées : Point Santé Jeunes / Diagnostic tranquillité publique / Mois de la Famille / Semaine du multimédia / Groupe de veille réactivé / cellule d'analyse des situations préoccupantes et incivilités / coordination des informations

Actions transférées partiellement Matinées d'échanges avec les parents (RIPE)

Perspectives 2018- 2020 :

- Réaliser une étude sur les besoins réels des familles

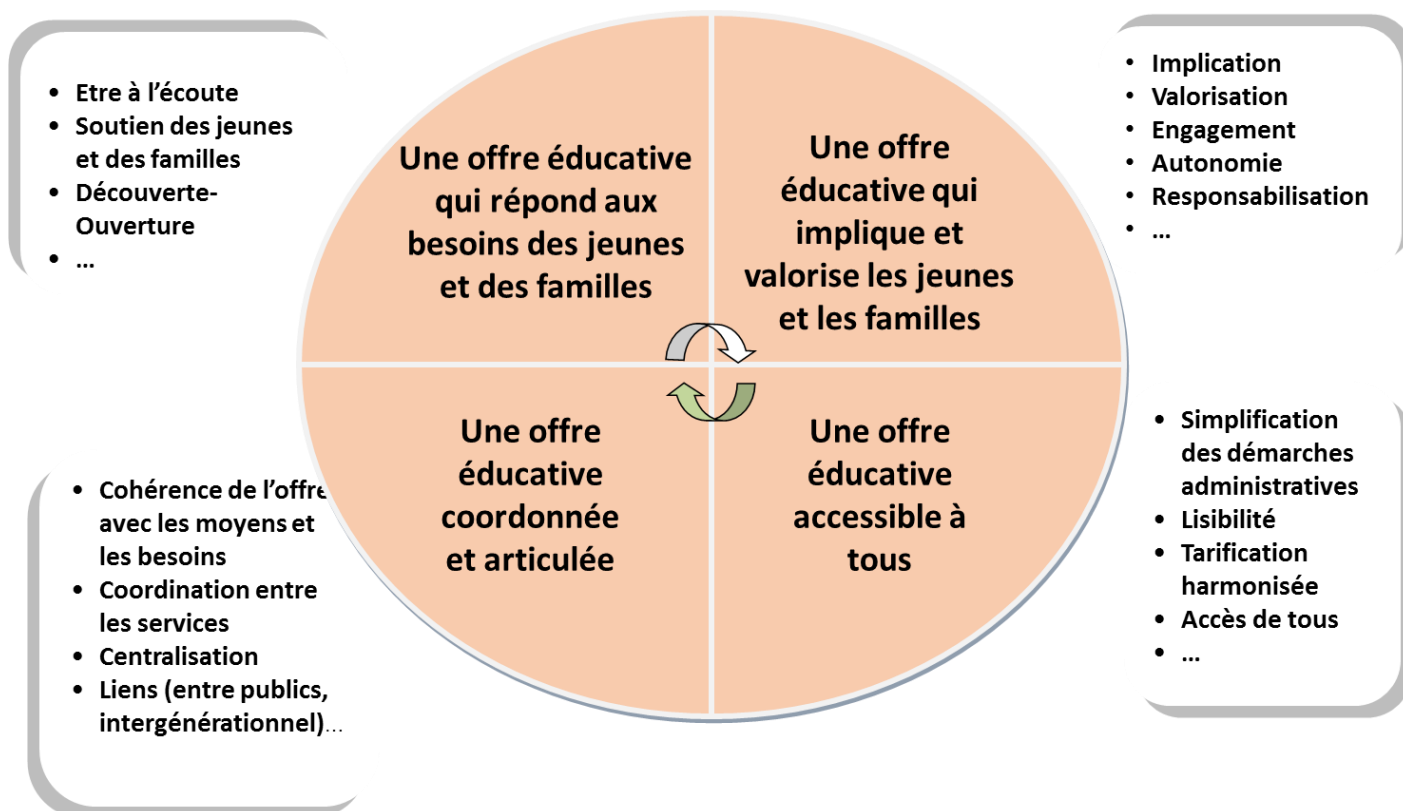
- Définir une stratégie commune sur le champ de la parentalité
- Valoriser les initiatives et développer des actions type « café des parents », soirées-débats,...
- Déménagement des permanences du Point santé Jeunes à la MDLF

B. LES AMBITIONS EDUCATIVES SOCLES ET LES OBJECTIFS ATTENDUS POUR 2019-2021

LES AMBITIONS EDUCATIVES SOCLES DU PEDT

Tout projet éducatif (parental, local, associatif...) suppose une volonté de transmettre et de promouvoir certaines valeurs (partage, autonomie, ouverture, découverte, engagement, solidarité...). Ces valeurs conduisent à affirmer des ambitions éducatives.

La ville de Guérande souhaite ainsi, par le biais de son PEDT, affirmer et défendre un certain nombre d'ambitions éducatives fortes qui fonderont sa politique Enfance-Jeunesse.



Une offre éducative qui répond aux besoins des jeunes et des familles

La politique Enfance-Jeunesse de la ville de Guérande doit en premier lieu être en cohérence avec les besoins des jeunes et des familles. Ce postulat nécessite une bonne connaissance des besoins et attentes du public et une analyse fine des moyens de la collectivité pour répondre à ces besoins.

Une offre éducative qui implique et valorise les jeunes et les familles

Les notions défendues ici concernent en premier lieu le fait de travailler sur l'implication et la valorisation des jeunes et de leurs familles dans la mise en œuvre du PEDT. L'objectif est de positionner la famille et le jeune au cœur du projet éducatif, de les amener à s'impliquer, de les soutenir et de valoriser leurs projets sur le territoire.

Une offre éducative accessible à tous

Le Projet Educatif de Territoire de Guérande impliquera l'accès de tous à l'ensemble des activités proposées (au sein des villages ; pour tous les groupes d'âges ; pour les publics en situation de handicap...). Il impliquera également la nécessité de travailler l'accessibilité financière et administrative des familles à l'offre (simplification des démarches administratives, harmonisation des tarifs...).

Une offre éducative coordonnée et articulée

L'enjeu de cohérence et de coordination des actions éducatives est fortement porté par l'ensemble des acteurs éducatifs. Pour le PEDT de Guérande, cette ambition implique en particulier la nécessité de renforcer le travail ensemble et de disposer d'outils adaptés permettant de piloter la politique Enfance Jeunesse et de la faire vivre dans le temps.

LES OBJECTIFS EDUCATIFS DU PEDT

Dans le cadre de la mise en œuvre du Projet Educatif de Territoire, l'ensemble des acteurs intervenant sur les temps scolaire, périscolaire et extrascolaire auprès des enfants, des jeunes et des familles partagent des objectifs éducatifs communs regroupés selon les quatre orientations suivantes :

❖ Favoriser l'implication de tous les acteurs concernés dans la conception et la mise en œuvre des parcours des enfants et des jeunes

L'enfant et le jeune se construisent au sein de différents lieux (dans sa famille, à l'école, dans les structures d'accueil et d'animation, dans les associations...), sur différents temps (sur le temps de classe, avant et après l'école, sur son temps libre...), avec différents acteurs (parents, enseignants, agents municipaux, associations, clubs...) et par les échanges et la confrontation avec les camarades de son âge.

Les actions et projets développés dans le cadre du PEDT doivent donc nécessairement rechercher la cohérence et la meilleure articulation possible entre les différents temps de l'enfant (scolaire, périscolaire, extrascolaire, familial...). L'objectif étant de pouvoir impliquer l'ensemble des acteurs concernés pour proposer des parcours cohérents et qui répondent aux besoins des enfants et des jeunes.

Il est donc indispensable de clarifier la gouvernance de ce dispositif afin de piloter une véritable **coordination des acteurs formant la communauté éducative**. Dans ce sens, une clarification quant à la priorisation des dispositifs existant pourrait favoriser l'efficacité et la transversalité.

Les outils créés (comité de pilotage, réunion de coordination, cellule de veille) doivent être légitimés et reconnus comme tel pour faire vivre et animer cette coordination.

Il sera également important de favoriser l'implication et l'association des jeunes et de leurs familles et de positionner l'enfant et le jeune au centre du projet. La mise en place d'actions de valorisation des projets de jeunes, la nouvelle dynamique impulsée dans le cadre du **projet participatif jeunes et la redynamisation de l'action municipale par l'accompagnement des 15-17 ans et 18-25 ans intégré à l'appel à projet**. De plus, la mise en place d'outils d'évaluation prenant en compte les retours positifs et négatifs des enfants, des jeunes et de leurs familles sur l'offre déployée (focus groupe, tables rondes, questionnaires...) permettront d'atteindre cet objectif. Il convient dans ce cadre de veiller à ce qu'ils puissent y prendre leur place, en leur permettant d'y être initiateurs de projets, et à leur donner les moyens d'améliorer le lien avec l'ensemble de la communauté éducative.

❖ **Structurer une offre adaptée aux besoins et cohérente avec les ressources et les finalités du territoire**

Un des enjeux posés autour de la cohérence de l'offre Enfance-Jeunesse déployée sur la Ville concerne la lisibilité des actions, des acteurs intervenant auprès des enfants et la structuration de cette offre. Il s'agit en effet pour la Ville de travailler à une meilleure articulation des différents temps de vie de l'enfant tout en respectant les besoins des enfants, des jeunes et de leurs familles et en étant cohérent avec les moyens et objectifs fixés sur le territoire.

Si de nombreuses avancées dans ce sens ont été réalisées depuis 2015, il reste encore de nombreux points de vigilance quant à la complémentarité, la cohérence de l'offre et notamment dans la transversalité et le respect d'objectifs communs. Le PEDT doit ainsi permettre à la Ville de structurer son offre afin que ce dispositif soit reconnu comme un projet municipal et non d'un secteur.

Ainsi, il s'agira de se doter des outils nécessaires pour rendre l'offre cohérente avec les besoins et les actions d'ores et déjà développées (éviter les doublons, pérenniser et encourager les passerelles entre les accueils...) mais également de centraliser davantage l'information déployée afin de rendre les actions proposées aux enfants et aux jeunes plus lisibles sur l'ensemble du territoire.

Enfin, il sera nécessaire d'harmoniser également un certain nombre de pratiques pour permettre un accès facilité aux différentes offres déployées (modalités d'inscription, horaires, tarification...).

❖ **Favoriser l'accès de tous à l'offre proposée**

Un des objectifs des différents acteurs dans le cadre du PEDT est également de permettre à tous les enfants, jeunes et familles du territoire d'avoir un égal accès à l'offre déployée (offre éducative, temps libres, offre culturelle, offre sportive...).

La fin des TPE, dispensés gratuitement pour tous les enfants, doit interroger les acteurs afin de permettre à tous les enfants d'accéder à des activités sportives, culturelles ...

La mise en place d'activités socio-culturelles, citoyennes ou sportives portées par les services de la Ville sur le temps extrascolaire, bénéficiant d'une politique tarifaire visant l'égalité d'accès, permet

également aux enfants de s'initier à des activités qu'ils n'auraient peut-être pas pu découvrir par ailleurs, pour des raisons économiques.

Mais les obstacles peuvent également être de nature physique. Les particularités géographiques du territoire (territoire qui s'étend sur plus de 8144 hectares et qui comportent près de 80 hameaux éloignés du centre-ville) ont un impact sur l'accès des enfants et des jeunes aux différentes infrastructures et équipements proposés. Il s'agit donc de réfléchir dans le cadre du PEDT à des outils permettant aux enfants et aux jeunes plus isolés de bénéficier de l'offre en facilitant leurs transports vers les offres et en amenant l'offre à eux. Par ailleurs, les meilleures conditions de scolarisation et d'accueil aux loisirs pour les enfants porteurs de handicap sont également recherchées.

Enfin, pour favoriser l'accès de tous à l'offre, il est important de s'appuyer sur une information claire, lisible et uniformisée pour tous. La multiplicité des acteurs présents sur le territoire et intervenant auprès des enfants et des jeunes peut impacter la visibilité de l'offre. La Ville de Guérande dispose de moyens d'information des familles et des jeunes du territoire et peut donc lutter contre la dispersion de l'information. La création la Maison de la Famille, le Portail famille, le Guide enfance jeunesse ont été des leviers importants dans cet objectif.

Néanmoins, la fin des TPE a « rebattu les cartes » et cette réorganisation doit être prise en compte dans les nouveaux objectifs à court terme. En effet, le mercredi libéré, la création de nouvelles activités dès la rentrée scolaire doit être coordonnée en collaboration afin de ne pas retomber dans certains travers antérieurs à 2015.

❖ Animer et faire vivre le Projet Educatif De Territoire

La Ville de Guérande est garante de la politique éducative et seule décisionnaire de ses objectifs. Néanmoins, pour est être opérationnel, le PEDT doit être piloté et animé de façon collégiale dans un cadre qui réunit tous les membres de la communauté éducative locale et qui assure un réel partage du pouvoir d'expression et de décision **dans les limites des prérogatives de la collectivité**. Pour qu'un projet éducatif soit porté par l'ensemble de la communauté éducative d'un territoire, il doit être élaboré, animé, piloté et évalué par tous les membres de la communauté éducative.

Par ailleurs, pour que les principes, les valeurs, les orientations et les objectifs affirmés par le projet éducatif trouvent une traduction concrète au niveau des pratiques de terrain, ils doivent être opérationnalisés au travers d'outils de suivi, de « cadres » structurants, formels et contraignants (par exemple : des outils de suivi de fréquentation des effectifs identiques, des outils de reportings, des contrats, des conventions, des labels, etc.).

Le PEDT s'appuie déjà sur des outils permettant de suivre l'évolution des besoins des enfants, des jeunes et de leurs familles pour adapter au mieux le projet enfance jeunesse et les actions déployées.

Enfin, le développement qualitatif du PEDT nécessite, au-delà du suivi administratif, la mise en œuvre d'un processus d'évaluation annuel interne et externe. Celui-ci permet aux partenaires de vérifier la pertinence de telle ou telle action au regard des objectifs énoncés et la cohérence du projet, participant ainsi à l'évaluation finale. Les outils d'évaluation des actions et projets développés seront pérennisés.

C. LES ACTEURS ASSOCIES AU PROJET

LES SERVICES DE LA VILLE

Dans le cadre de ce PEDT, plusieurs services sont associés et seront amenés à travailler ensemble pour faire vivre ce PEDT et mettre en place les actions définies dans le cadre du projet :

- Les agents de la Ville au sein de la Direction générale Adjoint **Solidarités, Education et Famille** qui comprend les **deux directions suivantes**
 - **Petite enfance et vie scolaire** (Restauration Scolaire, Vie des écoles, Multi accueil les Castellous, Relais Information Parents Enfants, Crèche BB d'Eole)
 - **Education Enfance Jeunesse** (ALSH, APS, Pause méridienne, mini-camps, Temps péri éducatifs – jusqu'en 2018, Point Santé jeunes, Jeunesse, Médiation et Prévention)
- Le **Service des Sports**,
- Les agents de la **Direction de l'Action Culturelle** qui comprend **l'Action Culturelle**, le **Patrimoine**, la **Médiathèque** et le **Cybercentre**
- **L'Association PEP Atlantique-Anjou** (au moins jusqu'à la fin de leur partenariat en août 2019)
- Les chargés de mission **Environnement-Handicap**
- Les agents affiliés à la **Police Municipale**

LES PARTENAIRES INSTITUTIONNELS ASSOCIES

Plusieurs **partenaires institutionnels** sont associés et concernés par le PEDT :

- **Education Nationale** : Inspection Académique, directions d'école, enseignants, Assistants de Vie scolaire
- ⇒ La ville de Guérande développe d'ores et déjà un certain nombre de liens avec les représentants de l'Education Nationale sur son territoire : *représentation de la ville au sein des conseils d'école, communication avec la responsable de la vie scolaire (inscriptions, entretien des locaux, maintien des classes ou ouverture...), réception des enseignants en Mairie, mise à disposition de moyens matériels et véhicules pour les activités et sorties...*
- **Caisse d'Allocations Familiales 44** : conseiller technique
 - **Département 44**
 - **Gendarmerie Nationale et Préfecture**
 - **Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations** (DDCSPP)
 - **Communauté d'Agglomération de Cap Atlantique** : transports, gestion des équipements sportifs et culturels tels que le Conservatoire ou le **CISPD**
 - **Mission Locale**

- **Résidence des Jeunes Actifs**
- **Pôle emploi**

LES PARTENAIRES ASSOCIATIFS CONCERNES

Plusieurs **partenaires associatifs** sont concernés par le PEDT :

- **Associations sportives** : Guérande Volley Ball, Guérande Basket, A.S.M Football La Madeleine, A.S.M Basket La Madeleine, Gym passion, Judo club Guérandais, La Guérandaise sports pour tous, La Madeleine aux sports, Presqu'île Guérandaise Athlétic Club, Rugby Pays Blanc, Tennis Club guérandais, tennis de table Presqu'île, Timing Karaté Club, club de sports OSMG....
- **Associations culturelles et artistiques** : Association danse loisirs en presqu'île, association comète, Djansa, Donne-moi le La, Guérande média...
- **Associations de loisirs** : association PEP Atlantique Anjou, association Mille-feuille et Petit Lu, L'Outil en Main...
- **Association d'accompagnement spécialisé** : La Passerelle, Oppélia- la Rose des Vents, association Presqu'île Habitat Jeunes...
- **Associations environnementales** : Centre Permanent d'initiatives pour l'Environnement, Univers Sel...

AUTRES PARTENAIRES

Les enfants, les jeunes, les familles et les représentants de parents d'élèves sont des acteurs centraux du PEDT. L'ensemble des outils mis en place a pour objectif de les positionner au cœur du projet et de les impliquer aux différentes étapes d'évolution du PEDT qui structure la politique Enfance Jeunesse du territoire.

D'autres partenaires tels que le Service d'accueil aux remparts ou l'Office de Tourisme dans le cadre des activités culturelles et artistiques développées pourront être mobilisés ainsi que les acteurs intervenant auprès du jeune enfant (Maison d'Assistants Maternels, crèche inter-entreprises « Bébés d'Eole »...)

D. L'ARTICULATION DU PEDT AVEC LES DISPOSITIFS EXISTANTS

Le PEDT présenté ici respecte la cohérence des dispositifs d'ores et déjà élaborés et portés par la Municipalité. Il s'articule notamment avec :

- Le **Contrat Enfance Jeunesse** (CEJ) signé de 2016 à 2019 entre la ville, l'association Bébés d'Eole et la CAF Loire-Atlantique
- Le label Ville d'Art et d'Histoire

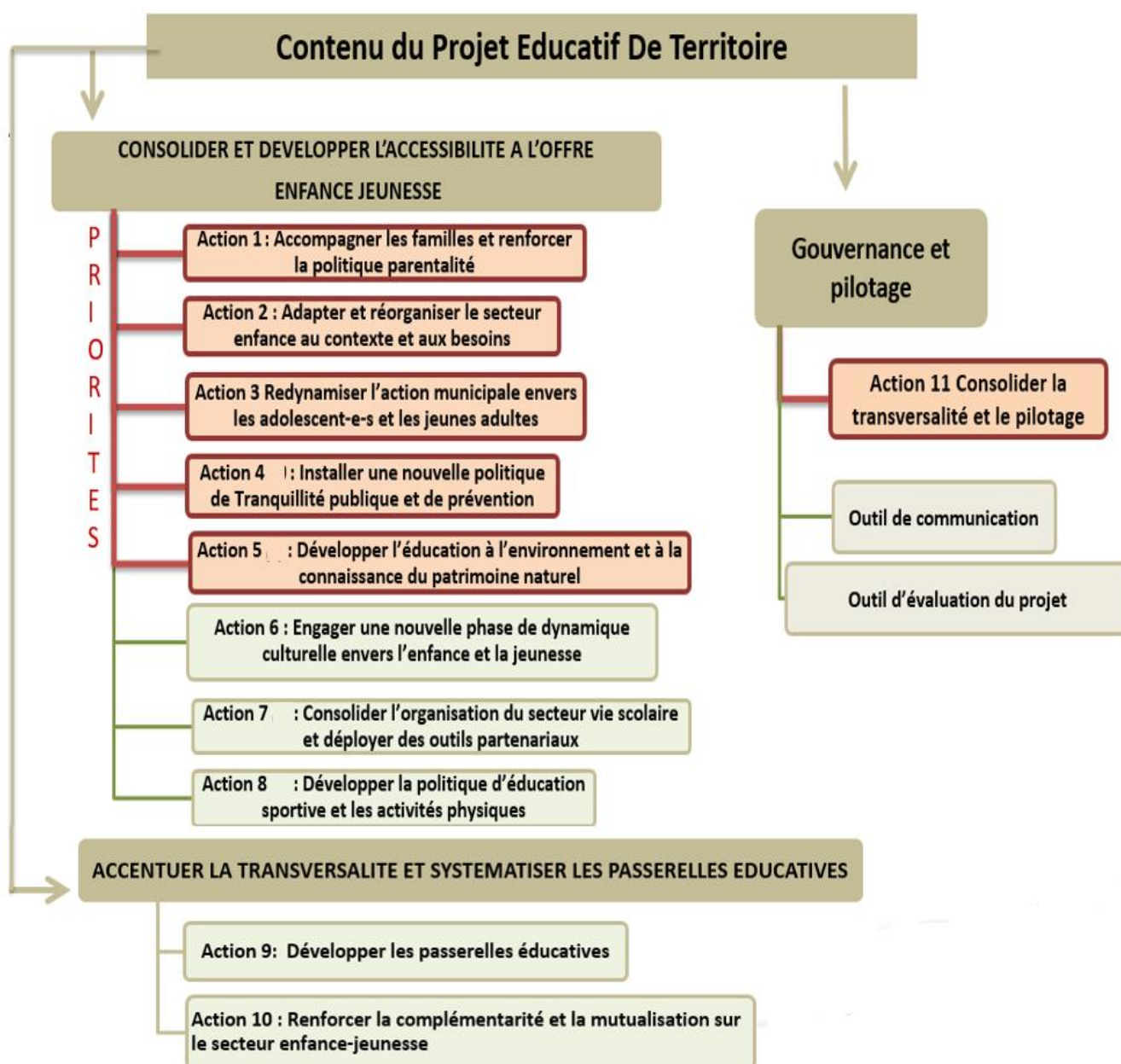
La ville ne dispose pas d'autres contrats (de type Contrat Educatif Local (CEL), Contrat de ville, Contrat d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS), Contrats dans le domaine culturel, etc.) avec lesquels le PEDT pourrait s'articuler.

III. LA MISE EN ŒUVRE DU PEDT : ACTIONS DEVELOPPEES ET MODALITES DE FONCTIONNEMENT

Le contenu du PEDT met en évidence un certain nombre d'axes de travail permettant de développer et de renforcer les actions mises en œuvre auprès des enfants, des jeunes et des familles du territoire ainsi que des actions permettant de favoriser l'accès des enfants et des jeunes à cette offre.

Pour mettre en place et coordonner l'ensemble de ces actions, des outils de coordination, de pilotage et d'évaluation ont également été élaborés et figurent dans la partie IV du document.

Le schéma ci-dessous synthétise les différentes actions validées par le comité de pilotage et qui seront déployées dans le cadre du PEDT. Chaque piste d'action évoque le public ciblé, les objectifs à atteindre, les acteurs mobilisés, les étapes nécessaires et les modalités d'organisation logistiques et partenariales :



MISSIONS PRIORITAIRES

ACTION 1 : ACCOMPAGNER LES FAMILLES ET RENFORCER LA POLITIQUE PARENTALITE

Public concerné	Familles Guérandaises ayant des enfants de moins de 25 ans
Objectifs opérationnels	• Etudier les besoins et attentes des familles notamment sur la pertinence de création d'un lieu et d'actions enfants/parents • Répondre aux besoins/interrogations des parents dans différents domaines (éducation, relations aux nouvelles technologies, conduites addictives, vie affective et sexuelle...) • Favoriser les échanges entre les parents et les jeunes sur la place de chacun dans la famille (difficultés vécues, bonnes pratiques) • Accompagner et revaloriser les parents dans leur fonction éducative • Créer du lien social et favoriser les échanges entre les professionnels et les familles • Proposer un projet structuré autour de l'accompagnement à la parentalité en travaillant sur des actions/manifestations/temps d'échanges adaptés aux attentes des familles et à leurs disponibilités
Déploiement de l'action	• Connaître davantage les besoins et les attentes des familles sur le territoire ○ Réaliser une étude préalable des besoins des familles sur la Ville : Proposer des temps d'échanges avec les familles des jeunes enfants, des enfants scolarisés, des adolescents - se rapprocher des associations de parents d'élèves • Définir une stratégie d'intervention partagée par l'ensemble des partenaires dans le champ de la parentalité ○ Définir une ligne directrice, des objectifs communs et les contours du soutien à la parentalité ○ Développer une logique de réseau entre l'ensemble des partenaires intervenant auprès des familles et croiser les expériences (ex: clarifier les relais à mobiliser pour accompagner les familles en difficulté) • Une fois les objectifs fixés, valoriser les initiatives existantes et développer/porter de nouveaux projets ○ Poursuivre et encourager le développement des manifestations festives familiales sur le territoire (Mois de la Famille, ...) ○ Engager une réflexion sur l'opportunité de mettre en place des actions « parentalité » : « café des parents » / point d'écoute/des conférences débats autour de la e-parentalité, de la sexualité, de l'alcool chez les jeunes, du contrôle parental, des réseaux sociaux... ○ ...
Acteurs mobilisés	Les services de la Maison de la Famille , le Cybercentre, tissu associatif, Education Nationale, Associations de parents d'élèves, CCAS, Crèche BB D'Eole, , association Mille feuilles et Petit Lu, Ludothèque et services culturels, ...
Organisation logistique	• Piloter une étude, une enquête, un diagnostic
Articulation avec les dispositifs existants	• Articuler les objectifs définis autour de la parentalité sur le territoire avec les objectifs définis dans le cadre du REAAP (dispositif porté par la CAF Loire-Atlantique)

ACTION 2 : ADAPTER ET REORGANISER LE SECTEUR ENFANCE AU CONTEXTE ET AUX BESOINS

Public concerné	Enfants âgés de 3 à 11 ans scolarisés dans les écoles maternelles et élémentaires publiques et privées de la ville
Objectifs opérationnels	• Réorganiser les services aux besoins et perspectives dans le cadre des moyens alloués par la commune • Maintenir une ossature des équipes encadrant les enfants en favorisant des conditions de travail (contrats et temps de travail correct et cohérents) • Accueillir et encadrer les enfants dans des conditions satisfaisantes
Déploiement de l'action	• Réorganiser les services et les moyens humains suite à la modification des rythmes scolaires (fin des TPE) et mise en œuvre du « plan mercredi » (APS mercredi en journée et projet éducatif) • Adapter les locaux APS aux effectifs (exemple : la Madeleine) et envisager le futur accueil sur Maison Neuve • Engager une réflexion sur le devenir du site du Pradonnais et l'éventualité d'y créer un unique ALSH • Structurer la pause méridienne en collaboration avec la DPEVS • Renouveler les temps forts type « Mois de la famille » et des actions liées à l'environnement
Acteurs mobilisés	Pôle Vie scolaire Pôle enfance Service RH

ACTION 3 : REDYNAMISER L'ACTION MUNICIPALE ENVERS LES ADOLESCENT-E-S ET LES JEUNES ADULTES

Public concerné	Pré-adolescents, adolescents et jeunes adultes 10 – 25 ans
Objectifs opérationnels	• Identifier et connaître les attentes des adolescent-e-s et jeunes adultes • Proposer une offre d'accompagnement en adéquation avec les attentes et besoins des jeunes • Proposer la mise en place de temps d'animation • Fédérer une dynamique autour d'un projet de lieu ressource • Renouer des liens et le dialogue avec les jeunes et jeunes adultes • Accompagner les jeunes dans leurs projets et/ou favoriser leurs démarches • Favoriser les passerelles entre les jeunes et les dispositifs existants
Déploiement de l'action	• Etudier dans le cadre du futur appel à projet « gestion des activités jeunesse » le périmètre d'intervention du partenaire • Créer un lieu ressource, d'accompagnement et d'information en collaboration avec les partenaires et institutions • Favoriser la mobilité des jeunes en collaboration avec les transports scolaires et le CD44 • Renforcement de la qualité de l'accueil et d'ouverture des lieux culturels

	• Réhabiliter les sites ludico-sportifs (ex : terrain multisports) • Favoriser l'implication et la valorisation des jeunes dans la vie de la commune via des projets de « Démarche participative » et des chantiers jeunes (services civiques ?) • Organiser des animations et évènements (soirées, temps forts, Assises de la jeunesse,...)
Acteurs mobilisés	Services de la Maison de la Famille, , Direction de l'Action Culturelle, Service des Sports, partenaires jeunesse, bailleurs sociaux, mission locale, RJA, Pôle emploi, Education nationale, CD44, région, entreprises, tissu associatif (associations sportives, culturelles, de loisirs...), Cybercentre...
Articulation avec les dispositifs existants et modalités	• Observatoire de la Tranquillité Publique • Cellule de Veille • Cellule d'analyse • Forces de l'ordre • Dispositif de lutte contre le décrochage scolaire

ACTION 4 : INSTALLER UNE NOUVELLE POLITIQUE DE TRANQUILLITE PUBLIQUE ET DE PREVENTION

Public concerné	Tout public
Objectifs opérationnels	• Engager une démarche globale avec les partenaires et institutions • Mettre en œuvre une direction de la Tranquillité publique et consolider l'Observatoire de la TP • Favoriser une utilisation coordonnée des moyens existant • Articuler les différents types d'interventions déjà mises en œuvre par la Ville, l'agglomération et les partenaires : vidéo, médiation sociale, prévention et plans d'actions dédiés au logement social et aux transports publics. • Favoriser une participation large de la population et des institutions. • renforcer la coopération entre les services locaux et les forces de l'ordre
Déploiement de l'action	• Valoriser les dispositifs techniques envisagés en les coordonnant avec la présence humaine : gendarmerie (+ police La Baule ?), police municipale, agents, animateurs, ... • Coordination des moyens techniques : vidéo, médiation sociale, prévention et plans d'actions dédiés au logement social et aux transports publics • Susciter une appropriation collective des enjeux de tranquillité publique • Organiser des temps forts/actions régulières de sensibilisation des conduites à risque et addictives des jeunes • Organiser des présences de terrain des services et partenaires sur les sites « préoccupants »
Acteurs mobilisés	• Gendarmerie • Police Municipale • Pôle Jeunesse • CCAS • CISPD • Douanes • ONF

	• ARS • Partenaires jeunesse - Education nationale • Bailleurs sociaux - Transports scolaires • CMS • CD44 • Région • FIPD / MILDT • ...
Articulation avec les dispositifs existants et modalités	• Un Point Santé Jeunes • Observatoire Tranquillité Publique • Cellule d'analyse et cellule de veille • Réunion trimestrielle Gendarmerie • Projet Rappel à l'ordre • Projet Vidéo protection

ACTION 5 : DEVELOPPER L'EDUCATION A L'ENVIRONNEMENT ET A LA CONNAISSANCE DU PATRIMOINE NATUREL

Public concerné	Tout public
Objectifs opérationnels	• Développer des actions de sensibilisation à l'environnement auprès des enfants et des familles (notamment en situation précaire) • Mettre en place des pédibus dans certains secteurs scolaires • Engager des partenariats avec des associations • Systématiser le tri sélectif pour l'ensemble des structures accueillant du public et la nomination de référents spécifiques
Déploiement de l'action	• Mettre en place des actions transversales et partenariales tout au long de l'année et intégrant les projets de services et d'établissements • Dans le cadre de projets transversaux (éco-école, semaine du développement durable, chantiers de jeunes, etc.) • Créer des pédibus notamment avec le site pilote de la Maison Neuve • Acquérir des moyens pour le tri sélectif et nommer des « ambassadeurs »
Acteurs mobilisés	• Direction de l'action culturelle et patrimoine • Pôle environnement et développement durable • Ecoles, collèges et lycées • Services municipaux • Associations • Services environnement CAP A
Articulation avec les dispositifs existants	• Eco-Ecole • Journée douce • Tri sélectif • ...

ACTION 11 : CONSOLIDER LA GOUVERNANCE ET LE PILOTAGE

Cette action sera développée tout au long du PEDT dans le cadre du comité de pilotage et selon les choix stratégiques de la municipalité.

Les pistes de travail sont :

Public concerné	Elu-e-s, services et partenaires
Objectifs opérationnels	• Hiérarchiser les dispositifs et légitimer le PEDT • Organiser la mise en œuvre des actions PEDT par thématiques afin de favoriser l'implication des services • Maintenir une dynamique entre sites et services en favorisant les passerelles et projets communs (type Mois de la Famille) • Favoriser la communication entre élus, partenaires et services - Consultation du Comité de pilotage PEDT pour toute nouvelle action ou projet sur le secteur éducatif (lutter contre le risque de cloisonnement des services et le fonctionnement en silo) - Rencontres régulières du Comité technique PEDT (communication / information) • Favoriser les transmissions de savoir-faire et de compétences entre services (exemples : Patrimoine -> ALSH ou Sport -> petite enfance)

MISSIONS SECONDAIRES**ACTION 6 : ENGAGER UNE NOUVELLE PHASE DE DYNAMIQUE CULTURELLE ENVERS L'ENFANCE ET LA JEUNESSE**

Public concerné	Enfants et jeunes
Objectifs opérationnels	• Favoriser les passerelles • Favoriser la fréquentation du public jeune et adolescent • Favoriser des temps forts innovants et originaux
Déploiement de l'action	• Tendre vers un « tiers lieu » avec l'intégration du cybercentre au sein d'Athanol • Favoriser les passerelles avec les structures petite enfance, enfance et jeunesse • Améliorer l'accueil des jeunes au sein d'Athanol • Favoriser des événements tous publics/tous âges (ex : Vivement Dimanche) • Consolider et développer les actions de la Ludothèque • Mettre en place des ateliers multimédias cybercentre / école des arts et du patrimoine
Acteurs mobilisés	• Services culturels • Pôle enfance • Pôle jeunesse • Partenaires jeunesse • Etablissements scolaires • Association parents d'élèves • Associations culturelles

Articulation avec les dispositifs existants	• Label Ville d'Art et d'Histoire • Projet Education Artistique et Culturelle • Plan mercredi
--	---

ACTION 7 : CONSOLIDER L'ORGANISATION DU SECTEUR VIE SCOLAIRE ET DEPLOYER DES OUTILS PARTENARIAUX

Public concerné	Enfants scolarisés en élémentaire
Objectifs opérationnels	• Construire de nouveaux outils collaboratifs entre services municipaux et établissements scolaires • Améliorer et adapter les différents temps de l'enfants pour une harmonisation et une cohérence éducative
Déploiement de l'action	• Finaliser le projet de groupe scolaire à Maison Neuve • Prendre en compte le développement de la population sur le secteur de Saillé (extension de l'école ?) et la Madeleine • Structurer la pause méridienne en collaboration avec le Pôle enfance • Elaborer des outils d'information et de communication avec les enseignants et les parents d'élèves (charte, organisation des interventions des agents sur le temps scolaire, rencontres régulières et formalisées, etc.) • Améliorer le transfert des enfants sur la Madeleine (cheminement, accès à la restauration scolaire et à l'APS) • Réhabilitation du groupe scolaire du Bois-Rochefort
Acteurs mobilisés	• Pôle vie scolaire et restauration scolaire • Pôle enfance • Etablissements scolaires • Parents d'élèves • Inspection EN • Services techniques • Les enfants • Pôle jeunesse et prévention
Articulation avec les dispositifs existants et modalités	• Plan mercredi • Cellule de veille • Pause méridienne • CEJ • Conseils d'école

ACTION 8 : DEVELOPPER LA POLITIQUE EDUCATIVE SPORTIVE ET LES ACTIVITES PHYSIQUES

Public concerné	Tout public et agents
Objectifs opérationnels	• Favoriser l'accès à tous aux activités sportives • Organiser des temps forts originaux • Soutenir et accompagner les associations sportives • Développer la transmission de compétences en interne

Déploiement de l'action	• Mettre en œuvre l'Ecole Municipale des Sports et des activités physiques en famille • Développer les passerelles avec les services (notamment sur le transfert des enfants entre services et activités) • Organiser des formation internes de 1^{er} niveau pour développer les activités physiques dans les services (exemple : petite enfance, enfance, personnes âgées, etc.)
Acteurs mobilisés	• Pôle vie scolaire et restauration scolaire • Pôle enfance • Etablissements scolaires • Parents d'élèves • Inspection EN • Services techniques • Les enfants • Ressources humaines
Articulation avec les dispositifs existants et modalités	• Découv'sports et interventions dans les écoles • Formations • OMS • Associations sportives • CEJ

ACTION 9 : DEVELOPPER LES PASSERELLES EDUCATIVES (CF PLAN MERCREDI)

Public concerné	Petite enfance, enfance et jeunesse
Objectifs opérationnels	• Renforcer la transversalité entre les acteurs pour favoriser les passerelles entre les offres • Maintenir les passerelles existantes, en développer de nouvelles et les systématiser autant que possible • Favoriser la découverte de nouvelles disciplines et l'ouverture culturelle des enfants • Améliorer l'information des enfants et des familles sur les offres proposées
Déploiement de l'action	• Développer des nouveaux partenariats associatifs dans le cadre du « plan mercredi » • Favoriser la découverte de nouvelles disciplines et activités ainsi que l'ouverture culturelle des enfants • Pérenniser les passerelles et interventions des services auprès des publics accueillis dans les structures • Accentuer l'accès à tous à l'offre via les passerelles entre services et une communication formalisée et régulière entre services et partenaires • Maintenir la dynamique engagée avec la mise en place des TPE via la réalisation des projets communs et transversaux • Développer une collaboration intercommunale sur le secteurs éducation, RH et formations
Acteurs mobilisés	• Pôles vie scolaire et petite enfance • Pôle enfance et Pôle jeunesse-prévention

	• Partenaires jeunesse • Service des sports • Etablissements scolaires • Parents d'élèves • Inspection EN • Services techniques • Les enfants, les jeunes et les familles • Ressources humaines • Le tissu associatif
Articulation avec les dispositifs existants et modalités	• Une articulation nécessaire entre l'ALSH, EMS, Découv'sport, etc. • Une articulation nécessaire entre les projets, fonctionnements (cf Pilotage et gouvernance)

ACTION 10 : RENFORCER LA COMPLEMENTARITE ET LA MUTUALISATION SUR LE SECTEUR ENFANCE-JEUNESSE NOTAMMENT DANS LE CADRE DU « PLAN MERCREDI »

Public concerné	Petite enfance, enfance et jeunesse
Objectifs opérationnels	• Renforcer la transversalité entre les acteurs pour favoriser les passerelles entre les offres • Développer les outils et moyens facilitant les démarches administratives des familles • Améliorer l'information actuellement transmise aux familles et le lien avec les familles du territoire • Gagner en efficacité et en efficience via la coordination et la complémentarité de l'offre • Mutualiser les moyens et ressources et développer une nouvelle stratégie RH
Déploiement de l'action	• Développer des nouveaux partenariats associatifs dans le cadre du « plan mercredi » • Pérenniser le Portail famille et optimiser son utilisation (ex : version mobile) • Mettre en cohérence les horaires, tarifs et fonctionnement de l'offre existante • Prioriser la collaboration et la cohérence des fonctionnements afin de permettre l'accès des enfants sur différentes activités complémentaires (transferts interservices des enfants le mercredi, ...) • Consolider l'organisation de la MDLF et favoriser une qualité de travail pour les services (nouveaux espaces) • Développer une transversalité au niveau des RH afin de faciliter la formation, la mobilité entre services et les remplacements

Acteurs mobilisés	• Pôles vie scolaire et petite enfance • Pôle enfance et Pôle jeunesse-prévention • Partenaires jeunesse • Service des sports • Etablissements scolaires • Réseau coordinateurs Cap Atlantique • Service Ressources humaines • Cap A • Le tissu associatif
Articulation avec les dispositifs existants et modalités	• Elus et commissions • Comité de pilotage PEDT • Pilotage PEDT • Articulation nécessaire entre services RH et services éducatifs de l'intercommunalité • Développement application Portail Famille

IV. LE PILOTAGE ET L’EVALUATION DU PEDT

A. LA GOUVERNANCE ET LE PILOTAGE DU PEDT (ACTION 11)

STRUCTURES DE PILOTAGE

Le pilotage du PEDT sera assuré par le comité de pilotage mis en place et composé des personnes suivantes :

- M. CRIAUD- Maire de Guérande
- Mme PAOLOZZI-DABO - Adjointe à la Politique Educative et à la Jeunesse
- Mme LACROIX - Adjointe à la Culture et au Patrimoine
- M. DUNET - Adjoint aux Sports et aux Loisirs
- M. PORTET – Adjoint en charge de la Vie Associative, de la Vie des Villages et de la Vie Démocratique
- M. CHASSAING - Conseiller municipal subdélégué à l’Education et à la Prévention
- M. SABAROTS - Directeur Général des Services
- M. BOTREL - Directeur Général Adjoint
- Mme ZOUANE - Directrice Petite Enfance et Vie Scolaire
- M. LE GAL – Directeur Education Enfance Jeunesse
- M. EYCKEN - Responsable Pôle Enfance
- M. BRUAND – Responsable pôle Jeunesse et prévention

Le rôle principal du Comité de Pilotage est d’atteindre l’objectif de complémentarité et de cohérence entre les temps éducatifs et la recherche d’articulation entre les différents partenaires. Le Comité de Pilotage aura pour objectif de partager des constats relatifs à la mise en œuvre du Projet Educatif De Territoire, d’identifier certaines difficultés, et de formuler des pistes d’amélioration possibles pour atteindre au mieux les objectifs éducatifs visés.

Il s’agit plus particulièrement dans le cadre de cette instance :

- D’échanger sur l’offre déployée et ainsi assurer la cohérence entre les différents dispositifs existants ou mis en place : échanges d’informations, mise en évidence d’éventuels dysfonctionnements.
- D’évaluer, de manière continue, le Projet Educatif De Territoire mis en œuvre sur la commune, à partir de l’élaboration d’un référentiel commun d’évaluation.
- De déterminer les priorités d’actions à mettre en œuvre sur le territoire pour atteindre les objectifs éducatifs partagés : propositions pour l’amélioration de l’offre éducative et des services proposés aux familles.
- De modifier au besoin par avenant le Projet Educatif De Territoire avant sa date d’échéance.

Le Comité de Pilotage se réunira au minimum trois fois par an.

COORDINATION DU PROJET

Un coordinateur PEDT est désigné. Il a pour mission de :

- Garantir et de s'assurer du respect des objectifs du PEDT
- Mettre en lien les différents services de la Ville intervenant auprès des enfants et des jeunes :
 - Présenter le PEDT à tous les services
 - Institutionnaliser une communication régulière entre les services : animer les **réunions de projet** (favoriser le travail en binôme pour proposer une offre adaptée aux différentes tranches d'âges, maintenir et encourager le travail réalisé autour de la mise en place de fiches projet avec le comité de projet; proposer des **temps d'échanges formalisés et réguliers** (1 fois par trimestre) avec l'ensemble des services concernés pour faire le point sur les diverses activités proposées, les projets montés dans le cadre des réunions de projet.
- Garantir la cohérence et la pertinence des actions développées,
- Animer en lien avec l'élue référent-e les temps de coordination mis en place dans le cadre du PEDT et de la politique Enfance-Jeunesse (Comité de Pilotage, réunions de projet, réunions de coordination avec l'Education Nationale...)

Nom et prénom du coordinateur : M. Gwenaél Le GAL

Fonction : Directeur Education Enfance Jeunesse

Adresse : Maison de la Famille, 22 faubourg Saint-Michel - 44 350 Guérande

Téléphone : 02 40 15 10 50

Adresse électronique : gwenael.legal@ville-guerande.fr

LES MODALITES D'INFORMATION ET D'ECHANGES AVEC LES FAMILLES

Un des enjeux identifiés dans le cadre du premier PEDT concerne les modalités d'information et de communication aux familles. Pour répondre à cet enjeu, la Ville a mis en place divers outils et souhaite aller plus loin afin de renforcer la lisibilité des actions développées sur le territoire :

- Centralisation de services renseignant les familles sur les activités proposées aux jeunes au sein de la « **Maison de la Famille** » : renseignements, démarches administratives, rencontres avec les professionnels
- Mise en place d'un **portail famille**
- Création du **Guide Enfance-Jeunesse** recensant l'ensemble de l'offre du secteur éducatif
- Une information complémentaire avec la réalisation de flyers sur les activités proposées par les différents services (Découv'sport, RIPE, mini-camps...).

La Ville dispose également de **plusieurs outils de communication** tels que le site Internet de la Ville, le guide des services de Guérande, le bulletin municipal d'information de la ville de Guérande (Guérande magazine) et les réseaux sociaux.

LES MODALITES D'ECHANGES AVEC LES ENFANTS ET LES JEUNES

La ville de Guérande souhaite positionner les enfants et les jeunes du territoire au centre du projet. L'objectif étant de les impliquer et de les valoriser en renforçant le déploiement des instances d'expression des jeunes et en favorisant ainsi le développement de leur citoyenneté.

Pour associer les enfants et les jeunes au projet, la ville de Guérande s'appuie sur **le dispositif participatif jeunes** mis en place sur le territoire.

En effet, jusqu'en 2017 le Conseil Municipal des Adolescents fut à l'initiative de plusieurs projets phares sur le territoire (fête du jeu, soirées festives, festival...) et impulsa le développement de divers projets et infrastructures à destination des jeunes ou non (mise en place du Point Santé Jeunes, salle de répétition, cybercentre).

Néanmoins, ces dernières années, le CMA s'est essoufflé. La ville souhaite donc, dans le cadre du PEDT, réaffirmer sa volonté de proposer des instances d'expression adaptées à ce public dans le but de faire remonter les informations et besoins relatifs à la jeunesse sur la commune. L'objectif étant de maintenir un dialogue continu entre les jeunes et les adultes de la commune. Pour cela, plusieurs marges de progrès ont été mises en évidence et seront prises en compte dans le cadre de l'animation du PEDT :

- Assises de la Jeunesse
- Appel à projet sur la gestion des activités jeunesse intégrant cette question
- Démarche participative
- Evaluation
- Questionnaire / Enquête / étude

Enfin, la Ville poursuit son travail de communication auprès des jeunes via l'actualisation de la page Facebook dédiée et mise à jour par le Pôle jeunesse.

LES MODALITES D'ECHANGES AVEC LES PARTENAIRES INSTITUTIONNELS ET ASSOCIATIFS

Enfin, un des objectifs phares de la mise en œuvre du PEDT sur le territoire est son animation et l'implication de l'ensemble des partenaires concernés (institutionnels et associatifs) au montage de projets.

Pour atteindre cet objectif, la Ville met en place, dans le cadre de son PEDT, plusieurs outils qui permettront de renforcer la coordination entre les acteurs du territoire :

1. Pérenniser et dynamiser le groupe de veille éducative 7-25 ans

- *Partenaires* : Service -Education-Enfance-jeunesse (pilote), Mission Locale, RJA, tissu associatif, Gendarmerie, Transports Scolaires, Education Nationale : collèges/lycées, Conseil Départemental, DDCSPP...
- *Modalités* :
 - Réunions plénières
 - Cellule d'analyse pouvant provoquer une réunion spécifique :
 - A l'initiative des partenaires
 - A l'initiative du CISPD ou des pouvoirs publics

2. Mettre en place d'outils de coordination et de communication avec l'Education Nationale (cf. action n°7)

- **Mise en place de temps d'échanges réguliers** avec les directeurs d'école et les équipes d'animation pour communiquer et informer sur les difficultés rencontrées, les activités proposées, les articulations nécessaires... (**réunions trimestrielles** : un temps de rencontre en juin en préparation de la rentrée de septembre, puis en novembre pour faire le point sur les premiers mois de l'année puis en février pour poursuivre l'année scolaire, etc.) ;
- **Mise en place d'un règlement de fonctionnement et d'outils cadre** (rédaction d'une **charte d'utilisation et de partage des locaux** dans chaque établissement, **élaboration d'un protocole clair de responsabilité**)
- Formalisation d'une **convention claire formalisant et valorisant le partenariat entre la Ville et l'Education Nationale sur les différents temps de vie de l'enfant** (temps scolaire, temps périscolaire).

3. Renforcer les liens avec le tissu associatif local

- Mise en place d'un **conventionnement clair avec les partenaires concernant le déploiement d'activités enfance-jeunesse sur le territoire** – élaboration et diffusion d'un appel à projet pour le portage de certaines activités jeunesse et les modalités de coordination avec la Ville.
- Mobilisation des associations du territoire qui souhaitent intervenir dans le cadre des activités du « plan mercredi » ou de l'offre municipale en général.

4. Développer le réseau d'acteur et d'information via le « Groupe ressource - Maison des Adolescents »

Les groupes ressources sont des espaces de réflexion, constitués d'acteurs professionnels locaux (échelle de la communauté de communes), issus de diverses institutions (Education Nationale, Protection Judiciaire Jeunesse, Animation socio-culturelle, Protection de l'enfance, Services du Département, Associations ...).

Les membres de ces groupes sont formés au repérage et à l'identification des situations de mal-être et de conduites à risques adolescentes.

Tous les acteurs du réseau en lien avec des adolescents (pros, élus, bénévoles associatifs...) peuvent solliciter ces groupes pour échanger autour d'une situation qui les interroge.

Chaque groupe se réunit environ six fois par an.

5. Développer et consolider un « réseau Enfance – Jeunesse » de la presqu'île

Les échanges et rencontres entre services des différentes communes de l'agglomération sont réguliers et plusieurs projets en ont découlé.

Depuis la mise en place de la réforme des rythmes scolaires, ce réseau s'est développé et des rencontres ont eu lieu mettant en avant de nouveaux enjeux :

- Faciliter la mutualisation des moyens et des outils éducatifs
- Mutualiser les formations en intra et accompagner la professionnalisation
- créer des pools de remplacement et assouplir les procédures
- échanger sur des problématiques rencontrées
- Travailler sur des projets communs
- etc.

RENOUVELLEMENT DU PEDT

Le PEDT est mis en place pour une durée d'expérimentation de trois ans¹ maximum.

Le PEDT sera donc signé pour 3 ans, il sera révisé à l'issue de cette période en tenant compte des éléments recueillis lors des différentes réunions d'évaluation. Des avenants pourront également être apportés suite à d'éventuelles modifications structurelles.

B. L'ÉVALUATION DU PEDT

LE SENS DE L'ÉVALUATION : ÉVALUER POUR MIEUX PILOTER

L'évaluation du PEDT est le moment de prendre du recul sur les mesures décidées et mises en place. L'objectif est d'analyser le fonctionnement des actions proposées avec l'opportunité de proposer des pistes d'amélioration. Cette étape est essentielle pour garantir la cohérence du Projet Educatif de Territoire et sa pertinence vis-à-vis des attentes et besoins de la population. Elle ne doit pas seulement consister en la réalisation d'un bilan périodique des actions menées au regard des objectifs éducatifs, elle constitue un outil jugé indispensable par les acteurs éducatifs locaux :

- Pour communiquer et partager sur la mise en œuvre du PEDT auprès de l'ensemble des acteurs éducatifs et partenaires du projet.
- Pour apprécier l'impact des projets mis en place à destination des enfants, des jeunes et des familles à la fois dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires mais également dans l'accompagnement des adolescents et de leurs familles.
- Pour piloter le Projet Educatif de Territoire, au regard des objectifs recherchés et des résultats constatés. Cette évaluation doit permettre une analyse critique du projet éducatif mis en œuvre : il s'agit ainsi de déterminer les points forts et les points faibles liés à la déclinaison opérationnelle du projet, d'identifier les différents facteurs explicatifs du constat ainsi établi et de procéder au besoin aux ajustements qui s'imposent sur les actions mises en œuvre dans le cadre du PEDT. La recherche de pistes d'amélioration du projet constitue l'enjeu principal de l'évaluation menée.

LA METHODOLOGIE D'ÉVALUATION

Le PEDT s'inscrit nécessairement dans une temporalité qui n'est pas celle de l'immédiateté. Faire de l'éducation un vecteur du développement du territoire demande du temps, de la stabilité, et de la continuité.

¹ Décret n°2013-707 du 2 août 2013

Il sera néanmoins nécessaire dans le courant de l'année scolaire 2020/2021 de lancer la démarche d'évaluation. Celle-ci s'appuiera sur une méthode d'évaluation précise, fondée tout d'abord sur l'élaboration d'un **référentiel d'évaluation partagé** et sur la **définition d'indicateurs et d'outils d'évaluation divers**. Ce travail d'investigation pourra être réalisé en interne ou pourra faire l'objet d'une expertise externe, il pourra également s'appuyer sur les méthodologies déployées dans d'autres villes proches du territoire.

Dans tous les cas, l'application du référentiel d'évaluation ainsi que la définition des outils mis en œuvre pour réaliser ces expertises, s'inscrivent pleinement dans les missions du comité de pilotage et devront également associer les Adolescents, les familles ainsi que le groupe de veille éducative. Il sera en effet nécessaire de préciser sur la base du référentiel et de manière collective, les critères d'évaluation les plus appropriés et les indicateurs/critères de mesure les plus pertinents, en veillant à ce que leur suivi dans le temps soit possible. Les indicateurs ainsi établis devront permettre aux élus et intervenants de piloter collectivement le projet territorial et de rendre compte de son avancement aux habitants et aux acteurs du territoire.

Ce temps d'analyse critique doit permettre de faire un bilan quantitatif et qualitatif du PEDT. Pour réaliser l'évaluation, plusieurs éléments seront pris en considération : **les objectifs du PEDT**, les **thématiques** d'évaluation permettant d'interroger ces objectifs, les **questions** évaluatives, les **indicateurs d'évaluation et les outils de recueil d'information adéquats**. Il sera nécessaire d'interroger trois critères :

- **La pertinence du projet** : ces critères permettent de mesurer si les objectifs des actions répondent aux attentes des bénéficiaires et aux besoins du territoire. Ils sont à suivre tout au long du cycle de vie du projet et seront particulièrement importants en cas d'évolution du contexte du PEDT. Ils peuvent permettre la définition d'une nouvelle orientation, d'un nouvel objectif.
- **L'efficacité du projet** : ces critères décrivent la réalisation des objectifs du PEDT. L'intérêt de ces critères réside dans la comparaison entre les objectifs fixés et les résultats atteints. Il s'agit ensuite de mesurer des écarts et de pouvoir les analyser.
- **L'impact du projet** : ces critères permettent de mesurer les retombées positives ou négatives de l'action sur les publics concernés, à moyen et long termes. Ils permettent d'apprécier l'ensemble des changements significatifs et durables dans la vie et l'environnement des personnes et des groupes ayant un lien de causalité direct ou indirect avec le projet. Ces critères pourront également chercher à mesurer les effets induits par le projet, sans pour autant que ceux-ci aient été attendus.

Plusieurs indicateurs pourront être mis en place, dont certains ont vocation à être suivis sur le plus long terme et de façon continue. En voici quelques exemples :

Pertinence	<i>Fréquence des réunions du comité de pilotage, du groupe de veille éducative et du comité de projet, temps effectifs de concertation avec les acteurs, mise en œuvre d'actions émergeant des différents structures de pilotage, satisfaction des acteurs, des enfants, des jeunes et de leurs familles sur les actions déployées (contenu/nature, accès...), prise en compte effective des propositions des enfants, des jeunes et des familles...</i>
Efficacité	<i>Mise en place de supports d'information et de communication, articulation et cohérence de l'offre proposée, couverture de l'offre sur le territoire, nombre d'enfants/de jeunes inscrits aux différentes offres proposées, Ratio participants/ensemble des enfants, qualité de l'accueil et de l'animation, Evaluation de l'implication des enfants et des jeunes dans les</i>

Impact	activités, nombre d'absences constatées de l'enfant aux activités nécessitant pourtant un engagement de long terme, satisfaction des parents sur la lisibilité de l'offre, sur l'articulation des activités entre elles, sur la plus-value/ la qualité de l'offre proposée... <u>Concernant la réforme des rythmes scolaires</u> : changements comportementaux éventuellement observés par les animateurs et les parents, difficultés d'encadrement ou d'enseignement constatées, impacts observés en termes de fatigue de l'enfant, de résultats scolaires, fréquentation des activités par tranches d'âge, ressenti des enfants sur l'impact des activités en termes d'apprentissage et d'épanouissement <u>Concernant l'ensemble de l'offre déployée</u> : impacts sur le comportement/l'attitude des enfants, des adolescents, des jeunes suivis/accompagnés, impact sur l'investissement du jeune, son autonomie et sa prise d'initiative, Impacts sur les conditions d'accès à l'offre...
--------	--

Enfin, plusieurs outils d'évaluation pourront être utilisés :

- Diffusion d'un questionnaire à destination des familles
- Diffusion d'un questionnaire à destination des enfants et des jeunes
- Diffusion d'un questionnaire à destination des acteurs éducatifs (enseignants, animateurs, encadrants culturels, sportifs et associatifs, ATSEM...)
- Tables rondes organisées avec les familles, les enseignants, les animateurs, les ATSEM...
- Echanges informels réguliers avec les enfants en maternelle et en élémentaire (mise en place de jeux de rôle, de jeux d'expression pour les amener à s'exprimer sur leur place au sein de l'école, dans les activités de loisirs...) ou mise en place de carnets de bord au sein desquels les enfants pourraient exprimer leurs attentes, leurs points de vue...
- Mise en place d'outils de bilan des activités, de suivi des effectifs par activité (bilans à réaliser par activité à la fin de chaque période), de recueil de l'avis des enfants sur les activités proposées...
 - ⇒ La sensibilisation de chacun des acteurs à la nécessité d'utiliser les outils d'évaluation et d'avoir la même rigueur sur le suivi et l'actualisation de ces outils sera nécessaire

L'ensemble de ces éléments (indicateurs, outils d'évaluation) devront être validés au lancement de la démarche d'évaluation.

Signataires du projet : Nicolas CRIAUD, Maire de Guérande ; le Directeur Académique Des Services de l'Éducation Nationale ; Le Directeur Départemental de la Cohésion Sociale.

Date de signature : le 28/12/2018.....

Liste des annexes :

- Annexe 1 : Dossier Unique d'Inscription
- Annexe 2 : Règlement du Pôle enfance

Monsieur Nicolas CRIAUD
Maire de Guérande



Le Directeur Académique Des Services de l'Éducation Nationale

Le Directeur Départemental de la Cohésion Sociale

V. ANNEXES

Annexe 1 : Dossier d'inscription unique

DOSSIER UNIQUE D'INSCRIPTION

Ce dossier a pour objectif de simplifier les démarches administratives d'accès aux activités enfance-jeunesse, péri ou extra scolaires, organisées par la Ville de Guérande.

Ce dossier doit être déposé, dûment complété et accompagné des pièces justificatives mentionnées ci-dessous, à l'adresse suivante :
Maison de la Famille
22, faubourg Saint-Michel
44350 GUERANDE

ou par mail :
accueil.maisondela famille@ville-guerande.fr

À REMETTRE AVANT LE DÉBUT DE L'ANNÉE SCOLAIRE
LES DOSSIERS IMCOMPLETS NE SERONT PAS PRIS EN COMPTE

SERVICES CONCERNÉS

- Restauration scolaire
- École Municipale des Sports (EMS)
- Accueil Périscolaire (APS)
- Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH)
- Découv'Sports
- Mini-camps

L'inscription administrative d'un enfant ne correspond pas à une réservation d'activité.

Pour chaque activité, il existe différentes modalités de réservation.

LISTE DES PIÈCES À FOURNIR

- Justificatif de domicile de moins de 3 mois
- N° d'allocataire CAF ou MSA, ou, à défaut, dernier avis d'imposition
- Copie du carnet de santé ou attestation du médecin certifiant que les vaccinations sont à jour
- Attestation d'assurance « Responsabilité Civile »
- Une photo d'identité de l'enfant

D'autres pièces complémentaires peuvent être demandées lors de la réservation de certaines activités (exemple : certificat médical de non contre-indication à la pratique des activités physiques et sportives pour Découv'Sports...)



Ville de
Guérande

www.ville-guerande.fr

AUTORISATION

Je soussigné(e), _____

responsable légal de l'enfant : _____

- Atteste son inscription aux services / animations municipaux : **Restauration scolaire, APS, ALSH, Découv'Sports, Mini-camps, École Municipale des Sports.**

- Autorise mon enfant à participer à toutes les activités péri et extra scolaires organisées par la Ville de Guérande dans les domaines périéducatifs, sportifs et de loisirs (exemples : piscine, sorties...) pour l'année scolaire.

- Autorise mon enfant à rentrer seul dès la fin des activités : ☐ oui ☐ non

- Accepte que mon enfant soit photographié, filmé, et que les services municipaux utilisent les images dans un but non lucratif afin de promouvoir leurs activités : ☐ oui ☐ non

- Autorise la direction à prendre, en cas d'urgence, toutes mesures rendues nécessaires par l'état de santé de mon enfant.

- Autorise la consultation de mes comptes CAF (en cas de refus c'est le tarif le plus élevé qui sera appliqué) : ☐ oui ☐ non

- Autorise l'envoi des factures par mail : ☐ oui ☐ non

- Déclare avoir pris connaissance des règlements intérieurs des activités auxquelles mon enfant participe.

Fait à Guérande, le

Signature précédée de la mention « lu et approuvé »

FICHE DE RENSEIGNEMENTS

FAMILLE

Code (réservé à l'administration) : _____

Situation familiale

Célibataire ☐ Marié(e) ☐ Séparé(e) ☐ Divorcé(e) ☐ Pacsé(e) ☐ Veuf(ve) ☐ Vie maritale ☐Copie du jugement concernant la garde de l'enfant : ☐ oui ☐ non*Remplir obligatoirement les deux colonnes, même en cas de séparation ou de divorce.*

Renseignements	Responsable 1	Responsable 2
Lien de parentalité		
Nom et prénom		
Adresse		
Tél. domicile*		
Tél. mobile*		
Adresse mail		
Profession		
Tél. professionnel		
Compagnie d'assurance et n° de contrat		
N° d'allocataire CAF ou MSA		

*Pour la sécurité de votre enfant, merci de signaler impérativement tout changement de coordonnées.

ENFANT

Nom : _____ Prénom : _____

Né(e) le : _____ Lieu de naissance : _____

Sexe : Féminin ☐ Masculin ☐ Adresse de l'enfant : _____

_____ Etablissement scolaire : _____

_____ Niveau scolaire : _____

DOSSIER MÉDICAL

Nom du médecin : _____ Téléphone : _____

Ville : _____

Protocole d'Accueil Individualisé (P.A.I.) : ☐ oui ☐ non↳ Panier repas : ☐ oui ☐ non

Traitement médical en cours : _____

Groupe sanguin : _____ Commentaires : _____

Allergies : _____

Allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH) : ☐ oui ☐ non

Situation vaccinale (dates des vaccinations)

DT. POLIO 1 : _____ DT. POLIO rappel 1 : _____

DT. POLIO 2 : _____ DT. POLIO rappel 2 : _____

DT. POLIO 3 : _____

	PERSONNES AUTORISÉES À VENIR CHERCHER L'ENFANT		
	1 ^{ère} personne	2 ^e personne	3 ^e personne
Nom et prénom			
Lien de parentalité ou lien avec la famille			
Adresse			
Tél. domicile*			
Tél. mobile*			

*Pour la sécurité de votre enfant, merci de signaler impérativement tout changement de coordonnées.

	AUTRES PERSONNES À PRÉVENIR EN CAS D'URGENCE (À REMPLIR OBLIGATOIREMENT)		
	1 ^{ère} personne	2 ^e personne	3 ^e personne
Nom et prénom			
Lien de parentalité ou lien avec la famille			
Adresse			
Tél. domicile*			
Tél. mobile*			

*Pour la sécurité de votre enfant, merci de signaler impérativement tout changement de coordonnées.

Annexe 2 : Règlement des activités du Pôle enfance**REGLEMENT DES ACTIVITES DU PÔLE ENFANCE**

Dans le cadre de sa politique éducative, la ville de Guérande organise, sous la responsabilité du Maire, différents types d'accueils en direction des enfants du territoire :

- ⇒ Des Accueils de Loisirs Sans Hébergement (ALSH)
- ⇒ Des séjours de vacances (Mini-Camps)
- ⇒ Des temps de « garderie »
- ⇒ Des Accueils périscolaires (APS)

La ville s'engage à garantir pleinement la sécurité des enfants, mais cela implique que les services municipaux soient en capacité d'actualiser chaque jour leurs listings de présence par activité. Pour cela, les parents doivent impérativement respecter les modalités d'inscription, de réservation, d'annulation et d'organisation des différentes activités décrites dans le présent règlement afin d'en garantir la meilleure qualité éducative et pédagogique possible.

DISPOSITIONS COMMUNES**MODALITES D'ADMISSION****INSCRIPTION ADMINISTRATIVE**

Afin de pouvoir accéder aux différentes activités organisées par le Pôle Enfance, il faut, dans un premier temps, procéder à l'inscription administrative de l'enfant.

Pour ce faire, un Dossier Unique d'Inscription (DUI) est à disposition des familles à la « Maison de la Famille » ou téléchargeable sur www.ville-guerande.fr

Ce dossier est à retourner à la « Maison de la Famille – 22 faubourg Saint Michel – 44350 GUERANDE ».

Attention :

- ⇒ *Seuls les dossiers complets et dûment renseignés sont pris en compte.*
- ⇒ *Une mise à jour annuelle du DUI doit être effectuée auprès de la Maison de la Famille ou en ligne sur <http://portail-famille.ville-guerande.fr>.*

RESERVATIONS ET ANNULATIONS D'ACTIVITES

En raison d'une réglementation stricte des services de l'Etat (surfaces, normes d'encadrement...), le nombre de places disponibles dans les différents accueils de la ville est limité. C'est pourquoi, un système de réservation et d'annulation est mis en œuvre pour chaque activité.

Ces démarches obligatoires s'effectuent soit :

- ⇒ En ligne sur <http://portail-famille.ville-guerande.fr/>
- ⇒ Auprès de l'accueil de la Maison de la Famille.

Pour des raisons d'organisation, il est recommandé aux familles de prévoir l'ensemble des présences souhaitées en respectant les différents délais mentionnés pour chaque type d'accueil :

Délais de réservation et/ou	APS	ALSH	
		mercredi	vacances

d'annulation (au plus tard)	24h avant (minuit la veille)	1 semaine avant	15 jours avant
-----------------------------	------------------------------	-----------------	----------------

SEULES LES DEMANDES EFFECTUEES VIA LE PORTAIL FAMILLE OU PAR ECRIT (COURRIER, MAIL) DANS LES DELAIS IMPARTIS SONT PRISES EN COMPTES.

Les demandes effectuées hors délais sont satisfaites dans la mesure des places encore disponibles ou inscrites sur une liste d'attente.

« PORTAIL FAMILLE »

Le « Portail Famille » est un guichet numérique qui offre un accès permanent à certaines démarches administratives dans le domaine de l'enfance, de manière simple, conviviale, sécurisée et confidentielle.

Vous pouvez :

1. Effectuer et modifier des réservations (APS, ALSH...) dans les délais impartis
2. Payer vos factures en ligne
3. Consulter vos factures et règlements
4. Modifier des informations personnelles
5. Visualiser le planning de présence de votre enfant à certaines activités

Pour pouvoir accéder au « portail famille », il convient de fournir une adresse mail valide lors de l'inscription administrative. Pour toute autre démarche, veuillez-vous rendre à la « Maison de la Famille ».

MODALITES FINANCIERES

TARIFICATION

Le tarif des activités est fixé par délibération du Conseil Municipal.

QUOTIENT FAMILIAL (Q.F.) :

La Municipalité a fait le choix d'appliquer une tarification « au quotient » pour de nombreuses activités qu'elle propose. Cette mesure concerne uniquement les Guérandais. Afin de bénéficier de tarifs adaptés à la situation du foyer, il est nécessaire de faire calculer son Q.F. au moment de l'inscription.

Les Q.F. sont calculés une fois par an en année civile (du 1er janvier au 31 décembre).

Le non calcul du quotient familial, ou la non reconduction d'un quotient provisoire (avant la date d'échéance), entraîne automatiquement une facturation au tarif maximum (aucune rétroactivité ne sera effectuée).

Les personnes rattachées à la MSA doivent impérativement fournir une attestation.

FACTURATION :

Une facture récapitulant les prestations consommées est éditée à chaque fin de mois.

MODALITES DE PAIEMENT :

Le paiement des prestations facturées devra être adressé à la Maison de la Famille dès réception de la facture par :

- ⇒ En ligne sur <http://portail-famille.ville-guerande.fr/> (sauf mini camps)
- ⇒ Chèque à l'ordre de la « Régie 46 » (ou de la « Régie 1 » pour la Madeleine), accompagné du papillon détachable se trouvant en bas de la facture.
- ⇒ Numéraire ou carte bancaire (aux heures d'ouverture de l'accueil de la Maison de la Famille)

- ⇒ « Chèques Vacances » (uniquement pour les ALSH vacances scolaires et les mini camps)
- ⇒ CESU (uniquement pour les APS maternelle et élémentaire, les ALSH pour les moins de 6 ans (les mercredis et les vacances scolaires, et hors goûter ou repas).

Les « Chèques Vacances » et les CESU doivent être au nom de la personne qui vient régler. Aucun rendu monnaie ne sera effectué.

Ne pas envoyer ni déposer d'espèces, de chèques vacances ou de CESU dans la boîte aux lettres. Vous êtes légalement responsables de leur perte.

PROCEDURES EN CAS DE NON-PAIEMENT :

Afin de pouvoir accéder aux activités proposées par le Pôle Enfance, les familles doivent être à jour du règlement de leurs factures.

Les factures non réglées dans les délais impartis font l'objet d'une mise en recouvrement par le Trésor Public.

Pour les familles rencontrant des difficultés financières, des solutions peuvent être apportées (se renseigner auprès de l'accueil du CCAS).

ATTESTATIONS :

Si la famille est à jour de ses paiements, la Maison de la Famille peut, sur simple demande, établir une attestation de présences ou une attestation fiscale des consommations de l'année écoulée.

MODALITES EDUCATIVES

Les accueils collectifs de mineurs sont des structures habilitées par les services de l'Etat, pour lesquelles l'organisateur bénéficie de subventions (CAF, MSA...) et doit répondre à des règles strictes d'encadrement, de qualifications, de locaux et d'orientations éducatives. Les projets pédagogiques régissant ces structures sont à disposition des familles sur simple demande.

MODALITES SANITAIRES

FICHE SANITAIRE :

Pour être accueilli, l'enfant doit être à jour des vaccinations obligatoires. La famille inscrira sur le volet sanitaire du DUI tout renseignement médical permettant à l'équipe d'encadrement d'accueillir l'enfant dans de bonnes conditions. En cas de situation particulière, il est conseillé de prendre contact avec le responsable de l'accueil.

HANDICAP :

Si l'enfant présente un handicap, le signaler afin d'établir un protocole d'accueil adapté.

Fournir une attestation si vous bénéficiez de l'AEEH.

TRAITEMENTS MEDICAUX :

Aucun traitement médical de quelque nature que ce soit, même avec ordonnance, ne peut être administré s'il n'a pas fait l'objet d'un Protocole d'Accueil Individualisé (P.A.I.).

ALLERGIES ALIMENTAIRES :

Seuls les cas d'allergies alimentaires signalées par un P.A.I. sont pris en compte.

HOSPITALISATION :

En cas de nécessité, le responsable de l'accueil peut être amené à faire consulter l'enfant par un médecin, voire le faire hospitaliser. Les frais éventuellement engagés doivent être réglés par les familles.

EVICITION :

Aucun enfant susceptible d'être porteur d'une maladie contagieuse (grippe, gastro-entérite, conjonctivite...) ne peut être reçu et ce, pendant les délais de contagion fixés par le service d'hygiène de l'Etat.

*RESPONSABILITES***DE L'ORGANISATEUR :**

Il veille à l'application du présent règlement et a contracté une assurance Responsabilité Civile couvrant les dommages dont il pourrait être reconnu responsable.

DE L'ENCADREMENT :

La responsabilité de l'équipe d'animation débute dès l'enregistrement de la présence de l'enfant et prend fin à l'enregistrement du départ de ce dernier (une décharge de responsabilité signée par les responsables légaux de l'enfant sera demandée en cas de départ anticipé de l'activité ou du séjour).

DE LA FAMILLE :

La famille doit impérativement accompagner son enfant et signaler sa présence auprès de l'équipe d'encadrement.

Seules les personnes habilitées (parents, adultes mandatés...) peuvent récupérer les enfants lors des temps prévus à cet effet.

En élémentaire, les enfants peuvent quitter seuls la structure uniquement s'il y a une autorisation écrite et signée des responsables légaux.

Tout départ anticipé de l'activité ou du séjour devient définitif.

EFFETS PERSONNELS :

La Ville de Guérande décline toute responsabilité en cas de dégradation, de perte ou de vol d'objet de valeur. Par ailleurs, il est recommandé d'équiper son enfant d'une tenue marquée à son nom et adaptée à la nature des activités proposées.

DROIT A L'IMAGE

Sauf indication contraire de la famille, la Ville de Guérande se réserve le droit d'utiliser, de manière non lucrative, les images (photos, vidéos...) prises lors des temps d'accueils, dans le cadre de la promotion des activités du Pôle Enfance (magazine municipal, article de presse...).

RETARDS

Pour le bien-être de l'enfant, il est impératif de respecter strictement les horaires en vigueur. En cas de difficulté, il est demandé de prévenir le responsable de l'accueil afin qu'il rassure l'enfant et que l'équipe s'organise en conséquence.

Dans l'hypothèse où les personnes autorisées à récupérer l'enfant ne seraient pas joignables, l'encadrement devra en aviser les forces de l'ordre ou les services sociaux.

*APPLICATION DU REGLEMENT***ACCEPTATION :**

L'inscription et l'admission ont pour conséquence l'adhésion totale aux dispositions du présent règlement.

MODIFICATIONS :

Toute modification du présent règlement fait l'objet d'un passage en Conseil Municipal. Les familles en sont informées par voie d'affichage dans les différentes structures affiliées à la « Maison de la Famille » et sur le « portail famille ».

EXCLUSIONS :

Après avoir tenté de régler au mieux les litiges avec les familles directement concernées, la Ville de Guérande se réserve le droit d'exclure le ou les enfants, de manière temporaire ou définitive, en cas de :

- ⇒ Non-respect du présent règlement
- ⇒ Non-respect récurrent des horaires
- ⇒ Non-paiement des factures
- ⇒ Comportement de l'enfant en inadéquation avec la vie en collectivité

⇒ Comportement irrespectueux des parents.

REQUETE :

Toute requête concernant le présent règlement doit faire l'objet d'une demande écrite :

« A l'attention de Madame le Maire – Hôtel de Ville – 7 place du marché au bois - 44350 GUERANDE »

LES ACCUEILS DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT (ALSH)

MODALITES D'ACCUEIL

DEFINITION :

Traditionnellement appelé « centre de loisirs », cette structure a pour vocation d'offrir aux enfants, sur les temps extra-scolaires, un ensemble de propositions de loisirs éducatifs contribuant à leur épanouissement et à leur enrichissement personnel.

PUBLIC ACCUEILLI :

Les ALSH s'adressent aux enfants scolarisés en primaire (maternel et élémentaire jusqu'à 11 ans).

PERIODES DE FONCTIONNEMENT :

- ⇒ Le mercredi en période scolaire.
- ⇒ Du lundi au vendredi pendant les vacances scolaires.

LIEUX DE FONCTIONNEMENT :

Les lieux d'accueils sont sectorisés en fonction de l'âge des enfants :

- ⇒ « Les Jaquimômes » pour les moins de 6 ans.
- ⇒ « Les Chevaliers Gambettes » à partir de 6 ans (et scolarisés en CP).

Toutefois, il peut arriver que pour certaines périodes de fonctionnement, les accueils soient regroupés ou transférés sur d'autres sites (interventions techniques et travaux, périodes à faible fréquentation...). Toute modification fait l'objet d'une information.

MODALITES DE RESERVATION

PERIODES DE RESERVATIONS/ANNULATION : CF. « 1-2 »

CRITERE DE PRIORITE :

En cas de demandes plus importantes que le nombre de places disponibles, les enfants dont au moins un des parents réside à Guérande sont prioritaires.

ANNULATION :

Passé les délais d'annulation, les réservations deviennent définitives et sont facturées en cas d'absence injustifiée de l'enfant.

ABSENCES :

Toute absence doit être justifiée par écrit dans les 48H (ex : maladie de l'enfant, cas de force majeure). Au-delà de ce délai, les activités initialement prévues sont intégralement facturées.

MODALITES DE FONCTIONNEMENT

PRISE EN CHARGE DES ENFANTS :

Pour des raisons de sécurité et d'organisation, aucune arrivée ou départ n'est acceptée en dehors horaires d'ouverture. Les portes sont fermées durant la journée.

L'accueil des enfants et des parents s'effectue de :

- ⇒ 7h30 à 9h00 (arrivée)
- ⇒ 11h30 à 12h00 (arrivée ou départ)
- ⇒ 13h30 à 14h00 (arrivée ou départ)
- ⇒ 17h00 à 18h30 (départ)

REUNION D'INFORMATION :

Une réunion, détaillant les modalités d'organisation et de fonctionnement des structures, est proposée en début d'année scolaire. La présence des familles à cette réunion est vivement recommandée.

NOUVELLES INSCRIPTIONS :

Lors d'une première inscription, les parents sont invités à prendre rendez-vous avec le responsable de la structure afin de rencontrer l'équipe, visiter les locaux... Par ailleurs, une « période d'adaptation » est souhaitée pour les enfants scolarisés en « toute petite section » et « petite section » de maternelle.

PROGRAMMATION :

Au début de chaque période de fonctionnement, un programme d'activités, mentionnant les principaux projets et sorties prévues, est mis à disposition des familles.

En fonction des conditions (ex. : météo), certaines activités peuvent faire l'objet d'une annulation.

Les enfants sont tenus de participer à la programmation prévue.

BIVOUAC :

Activité accessoire de l'ALSH, il représente une première approche (de 1 à 4 nuits) de la vie en « colo » et répond aux objectifs pédagogiques de l'ALSH. Ils sont prioritairement réservés aux enfants ayant participé à l'élaboration du projet et préalablement inscrits à l'ALSH durant la période concernée.

L'inscription s'effectue directement auprès du responsable de l'ALSH au moyen d'un coupon disponible dans les accueils.

Certains documents complémentaires peuvent être demandés en fonction des activités prévues (brevet de natation, etc.).

Cette activité fait l'objet d'une tarification spécifique.

DEPLACEMENTS :

Certaines activités (sorties, transfert vers un site de restauration...) peuvent nécessiter des déplacements pédestres, ou utilisant des vélos ou moyens de transport en commun (car, minibus...).

NAVETTE :

En fonction de la localisation de certains sites de fonctionnement des ALSH, la Ville de Guérande se réserve la possibilité d'organiser un système de navette payant et sur réservation.

ALIMENTATION :

Les repas sont confectionnés dans les restaurants scolaires de la ville.

Un goûter est servi l'après-midi.

Pour les enfants faisant l'objet d'un P.A.I. alimentaire, les dispositions sont identiques à celles prévues dans le cadre de la restauration scolaire.

LES SEJOURS DE VACANCES

Traditionnellement appelés « colonies » ou « mini-camps », les séjours de vacances sont des accueils collectifs de mineurs (ACM) comprenant un hébergement d'au moins une nuitée hors du domicile familial. Ces séjours, inscrits dans le projet éducatif de la ville, ont pour vocation d'offrir à l'enfant, un ensemble de propositions de loisirs éducatifs contribuant à son épanouissement et à son enrichissement personnel lors des temps extra-scolaires.

A. Modalités d'admission

1. Périodes d'inscription :

L'ouverture des inscriptions et le contenu des séjours (thématiques, publics visés, dates proposées...) sont communiqués selon les modalités jugées les plus appropriées (guide, affichage, presse, site de la ville...).

2. Critères de priorité :

Sont prioritaires, les enfants dont au moins un des parents réside à Guérande. En cas de demandes plus importantes que le nombre de places disponibles, il est prévu une liste complémentaire prenant en compte l'ordre d'inscription.

3. Inscriptions :

Elles s'effectuent uniquement à l'aide des formulaires prévus à cet effet, directement auprès du Pôle Enfance et ce, à compter de l'ouverture des inscriptions.

Les formulaires sont disponibles dans les structures affiliées à la « Maison de la Famille » ou téléchargeable sur le site de la ville.

***Attention :** Les inscriptions ne deviennent effectives qu'à réception par le Pôle Enfance, dans les délais impartis, du dossier d'inscription complet et dûment rempli. En cas de non-respect de ces consignes, la place sera proposée à une autre famille par ordre d'inscription sur la liste complémentaire.*

4. Modalités d'annulation :

Les demandes d'annulation « sans frais » ne sont prises en compte que si elles sont formulées par écrit (mail, courrier) au plus tard quinze jours avant le départ.

Passée la période d'annulation, les inscriptions deviennent définitives et les séjours sont intégralement dus, sauf absence justifiée de l'enfant.

5. Absences justifiées :

En cas d'absence de l'enfant le jour du départ (état de santé de l'enfant ou cas de force majeure) la famille doit impérativement prévenir le responsable « séjours » et présenter un justificatif dans les 48H. Passé ce délai, le séjour est intégralement dû.

B. MODALITES DE FONCTIONNEMENT

1. Offre proposée :

La nature et la thématique des projets proposés vont déterminer :

- ⇒ La destination.
- ⇒ Le(s) mode(s) de transport utilisés pour se rendre sur le lieu du séjour.
- ⇒ Le type d'hébergement (« itinérant », « fixe », « en dur », « sous toile » ...).
- ⇒ L'âge des enfants.
- ⇒ La durée.
- ⇒ La période de fonctionnement.

2. Activités :

Le descriptif des principales activités, sorties et projets prévus, est communiqué aux familles à titre indicatif.

Certaines contraintes extérieures (ex. : météo), peuvent entraîner la modification, voire l'annulation de la programmation initialement prévue. Sauf annulation complète du séjour, aucun remboursement ne sera effectué.

3. Réunion d'information :

Une réunion, détaillant les modalités d'organisation et de fonctionnement des séjours, est proposée avant le départ. La présence de la famille à cette réunion est vivement recommandée.

4. Convocations :

Pour le bien-être de l'enfant, il est impératif de respecter les modalités (horaires de départ et d'arrivée, lieux de rendez-vous...) précisées sur les convocations transmises lors de la réunion d'information. En cas de difficulté, il est demandé de prévenir le responsable du séjour afin qu'il rassure l'enfant et/ou que l'équipe s'organise en conséquence.

Si la famille manque le rendez-vous de départ, il se peut qu'elle soit obligée d'accompagner l'enfant, par ses propres moyens, directement sur le lieu du séjour.

En cas d'empêchement le jour du retour, dans l'hypothèse où les personnes autorisées à récupérer l'enfant ne seraient pas joignables, l'encadrement devra en aviser les forces de l'ordre ou les services sociaux.

5. Déplacements :

L'organisation des activités et de la vie quotidienne peut nécessiter des déplacements pédestres, ou utilisant des vélos ou des véhicules motorisés (car, minibus...).

6. Vie quotidienne :

Les enfants participent aux différentes tâches de la vie quotidienne (rangement des espaces de vie, débarrassage des tables, vaisselle...).

7. Alimentation :

Les menus et les repas sont confectionnés en collaboration avec les enfants.

Seuls les cas d'allergies alimentaires signalées par un P.A.I. sont pris en compte.

8. COURRIER :

Selon la durée du séjour et l'âge de l'enfant, il peut être demandé à la famille de prévoir l'envoi de courrier(s) à son enfant à l'adresse qui leur sera communiquée lors de la réunion d'information.

9. COMMUNICATION :

Afin de ne pas perturber le bon déroulement du séjour, il est demandé aux familles de ne téléphoner que durant les créneaux indiqués lors de la réunion d'information. Par ailleurs, il n'est pas accepté que l'enfant ait un téléphone mobile.

10. Argent de poche :

Il est demandé aux familles de respecter les consignes données lors de la réunion à ce sujet (montants...).

11. Effets personnels :

Il est recommandé d'équiper son enfant en respectant la fiche « trousseau » fournie après l'inscription.

12. DEPART ANTICIPE :

Tout rapatriement ou départ anticipé de l'enfant, autre que sanitaire, se fera à la charge de la famille et les journées non consommées ne feront l'objet d'aucun remboursement.

« LE TEMPS DE GARDERIE »

MODALITES D'ACCUEIL

« Le temps de garderie » est de la simple surveillance d'enfants, dans un lieu et à un moment donnés, effectuée par un ensemble d'agents municipaux, sans organisation particulière d'activités.

MODALITES DE FONCTIONNEMENT

Pour accéder à cet accueil, les familles doivent impérativement avoir constitué un dossier administratif.

En cas de recours à ce type d'accueil, la ville communiquera sur les conditions d'organisation de cet accueil aux familles (lieu, date, horaires, modalités de réservation, facturation ou non...).

En cas de facturation, celle-ci sera identique à celle des APS.

ACCUEIL PERI SCOLAIRE (APS)

MODALITES D'ACCUEIL**DEFINITION**

L'APS fonctionne sur les temps encadrant l'école. Il a pour vocation d'offrir un ensemble de propositions éducatives, en lien ou complémentaire avec le temps scolaire.

PERIODES DE FONCTIONNEMENT

Ce service est proposé les jours d'école (selon le calendrier de l'Education Nationale).

HORAIRES

- ⇒ De 7h00 (7h30 pour l'APS de Saillé) à l'ouverture de l'école -> *arrivée des enfants*.
- ⇒ De la sortie des classes à 19h00 -> *départ des enfants*.

LIEUX

Il existe un accueil pour chaque groupe scolaire. En fonction des sites, l'accueil peut être en dehors des locaux scolaires et nécessiter l'organisation de déplacements pédestres, voire même l'utilisation de transports en commun.

PUBLIC

Ces accueils s'adressent aux enfants scolarisés dans les écoles primaires (maternelles et élémentaires) de la ville.

MODALITES DE FONCTIONNEMENT**ACCUEIL DU MATIN :**

A l'ouverture des écoles, les enfants sont accompagnés dans leurs classes (en maternelle) ou dans la cour (en élémentaire) afin d'y être confiés aux enseignants.

ACCUEIL DU SOIR :

La prise en charge des enfants prévus à l'accueil du soir s'effectue dès la sortie des classes :

- ⇒ Directement dans les classes en maternelle

- ⇒ Au point de regroupement (cour, restaurant scolaire...) propre à chaque école en élémentaire.

ALIMENTATION :

Des collations sont servies aux enfants. En cas de P.A.I. alimentaire, les dispositions sont identiques à celles prévues dans le cadre de la restauration scolaire.

UNITE DE FACTURATION :

- ⇒ Les présences sont facturées à la ½ heure. Toute ½ heure entamée est entièrement décomptée.
- ⇒ A son arrivée sur la structure, il est impératif que la famille se signale auprès de l'équipe sous peine de se voir facturer la totalité de la durée de l'accueil.
- ⇒ Chaque présence à un accueil du soir implique obligatoirement la facturation en sus d'une collation (sauf PAI alimentaire).